

RAPPORT
DÙ
COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
POUR
LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUÏN 1872

.....
Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.
.....



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN COTÉ
—
1872

MATIÈRES.

	PAGES.
Terres de la Couronne	v
Terres du Clergé.....	vi
Biens des Jésuites	“
Domaine de la Couronne.....	“
Seigneurie de Lauzon.....	“
Bois et Forêts.....	“
Mines d'Or.....	“

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ventes des Terres, cancellations de ventes, etc.....	vii
Terres vacantes, Arpentages et Explorations.....	x
Bois et Forêts.....	xx
Cadastre	xxi

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1872

*A Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Lieutenant
Gouverneur de la Province de Québec.*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les transactions de mon département, comprises dans l'année fiscale terminée le 30 juin 1872.

TERRES DE LA COURONNE.

Durant les douze mois qui viennent de s'écouler, il a été vendu 168,183 acres de terre au montant de \$59,472.32, sur lequel, joint aux arrérages dus sur d'anciennes ventes, il a été perçu \$54,038.36.

Pendant ce temps, il a été octroyé gratuitement, sur certains chemins de colonisation, 119 lots contenant 11,212 acres en superficie.

En vertu de la 16^{me} clause du chap. 14 de la 32^{me} Victoria, 43,703 acres de terre ont été mis en réserve en faveur des sociétés de colonisation.

Le premier juillet de la présente année, la superficie des terres arpentées et en disponibilité s'élevait à 5,719,698 acres.

TERRES DU CLERGÉ.

Durant la période que comprend ce rapport, 6,409 acres de ces terres ont été vendus ; ce qui, déduit des 215,129 restant en vente le 1^{er} juillet 1871, laisse une balance de 208,720 acres actuellement disponibles. Le prix de vente de ces terrains s'est élevé à \$5,745.37 et les perceptions à \$9,580.10.

BIENS DES JÉSUITES.

\$20,836.27, provenant de ces biens, ont été recueillis durant les 12 mois échus le 30 juin 1872 ; les dépenses, frais de commission et déboursés se sont montés à \$3,270.65.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Le domaine de la couronne de la province de Québec a produit la somme totale de \$4,337.85 ainsi répartie : lots de grève et en eau profonde \$2,254.47 ; domaine proprement dit, \$2,083.38. Coût d'administration \$425.91.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les rentes et divers autres droits perçus dans cette seigneurie ont donné un revenu de \$9,859.06 ; les frais de perception se sont élevés à \$1,152.91.

BOIS ET FORETS.

Les droits sur la coupe de bois, les primes et rentes foncières sur les limites ont produit, durant l'année fiscale de 1871-72, la somme de \$444,752.68.

MINES D'OR.

L'émission des permis d'exploitation et les amendes imposées aux transgresseurs de la loi n'ont fourni à ce département que \$34 seulement :

le maintien de la police, et les émoluments de l'inspecteur pour la partie de l'année où il a été employé avec salaire, ont coûté \$2,791.24.

REMARQUES GÉNÉRALES.

L'année dernière, à pareille époque, en soumettant à Votre Excellence le compte-rendu des transactions du Département des Terres de la Couronne, je lui faisais remarquer que, ne prévoyant aucune cause prochaine qui pût me faire compter sur une augmentation additionnelle dans les recettes, j'avais néanmoins la conviction que le revenu annuel se maintiendrait au niveau qu'il avait atteint. Aujourd'hui, je dois constater que ces prévisions se sont à peu près réalisées, du moins en ce qui regarde la vente des terres.

Si les montants perçus sur ces ventes sont restés à peu près égaux à ceux de l'an passé, la superficie vendue et octroyée par Lettres-Patentes est augmentée sensiblement; et si je ne puis démontrer en somme un état encore plus satisfaisant, il est de mon devoir de signaler que, outre les raisons déjà énoncées à deux reprises, les immenses réserves de terrains effectuées en faveur des sociétés de colonisation et de la "Société Générale Forestière de France," ont contribué pour beaucoup dans les retards apportés à la vente des terres dans certaines localités de la Province. Car il est bon de noter que ces réserves, renfermant plus de 500,000 acres en superficie, comprennent tout ce qu'il y a de mieux parmi les terrains subdivisés et disponibles appartenant à la Couronne, soit comme sol, soit comme situation; les agents ayant été obligés de refuser la vente de bon nombre de lots dont ils eussent pu facilement disposer s'ils n'eussent été ainsi mis à part pour des fins particulières.

Aussi, serais-je d'avis, à l'avenir, de restreindre, en autant que possible, l'octroi de semblables réserves et d'attendre les résultats que les premières doivent produire avant de donner une aussi grande extension à celles que l'on pourrait demander.

Outre les efforts incessants qui sont faits dans le but de collecter les arrérages dus sur les terres publiques, les agents de la Couronne ont pu effectuer durant la présente année, aussi bien que durant celle qui l'a précédée, plusieurs visites d'inspection dans divers cantons de leur agence; et, par les rapports qu'ils m'ont transmis à ce sujet, il m'a été possible d'annuler un grand nombre de ventes comprenant une étendue considérable de terrains sur lesquels les acquéreurs n'avaient accompli aucune des conditions d'établissement et que j'ai pu revendre, dans bien des cas, aux personnes les occupant déjà ou à celles vraiment désireuses de les faire valoir. Comme l'on m'a reproché de n'avoir pas exercé toutes les rigueurs

de la loi envers ceux qui retiennent les terres publiques dans un but de spéculation, je crois qu'il est juste de démontrer ici par des chiffres authentiques ce qui a été fait à ce propos, sous ma direction, depuis la réorganisation des agences; et, à ces informations, je me permettrai d'ajouter, en regard, ce qui avait été accompli dans le même but durant les 10 années qui ont précédé l'époque précitée. La simple comparaison entre ces deux états devra me tenir lieu de tout commentaire.

No. 1.

ÉTAT montrant le nombre d'acres de terres publiques réunis au Domaine de la Couronne, par cancellations de ventes et locations, dans chacune des différentes agences de la Province respectivement, depuis le 1er juillet 1869 au 30 juin 1872.

A G E N C E S .	Nombre d'acres.
Chaudière.....	40,691
Montmagny.....	31,925
Grandville.....	14,577
Rimouski.....	3,548
Bonaventure.....	300
Gaspé.....	48,034
Saguenay.....	
Lac St. Jean.....	17,569
St. Charles.....	16,737
St. Maurice.....	600
Assomption (partie de).....	8,053
Assomption et Petite Nation (partie de).....	16,168
Coulonge.....	1,524
Gatineau.....	2,376
Petite Nation.....	2,087
Magog.....	700
St. François.....	66,305
Arthabaska.....	12,726
Total.....	277,920

No. 2.

NOMBRE d'acres de terres publiques réunis au Domaine de la Couronne par cancellations de ventes et locations, depuis le 1er juillet 1859 jusqu'au 30 juin 1869.

SURINTENDANCE DES VENTES.	Acres.
Section Est.....	92,222
Section Ouest.....	140,165
Total.....	232,387

D'un autre côté, en hauts lieux, l'on s'est élevé fortement contre ces cancellations de ventes, et l'on a paru vouloir contester au commissaire des terres, les trop grands pouvoirs, disait-on, qu'une législation spéciale lui avait conférés. En cette occasion, je regrette de le dire, l'on a semblé oublier que l'œuvre de la colonisation ne peut progresser en ce pays sans ces pouvoirs exceptionnels qui, au point de vue des transactions ordinaires, peuvent paraître arbitraires, mais qui ne sont que raisonnables et que d'une absolue nécessité, si l'on considère l'importance du prompt établissement de nos terres qui en dépend, et les retards qui y ont été déjà apportés par la spéculation et l'accaparement du sol. Car, en Canada et surtout dans la province de Québec, dans laquelle le domaine public est ou octroyé gratuitement ou vendu à un prix nominal, avant tout, ce qu'un gouvernement judicieux doit exiger, en échange de ces octrois, pour la promotion de nos propres intérêts, c'est la prompte occupation des terrains vendus ; et c'est bien là ce à quoi la personne qui achète est forcée de se conformer. Si elle ne peut remplir ces stipulations essentielles dans un temps voulu (lequel est d'une durée plus que suffisante), l'on ne peut trouver rien d'arbitraire à ce que ce premier engagement soit rescindé, afin de permettre à la Couronne de vendre de nouveau à d'autres, ayant la volonté et la faculté de s'astreindre à ces conditions. Les seules restrictions que l'on puisse apporter à ces pouvoirs, doivent consister dans les précautions à prendre avant d'opérer ces cancellations ; et c'est le but que je me suis proposé d'atteindre, et que je crois avoir atteint en donnant aux agents les moyens et le temps de se rendre sur les lieux, de voir et d'examiner par eux-mêmes, l'état des lots ainsi vendus et inoccupés, afin de pouvoir, avec connaissance de cause, recommander au département la meilleure ligne de conduite à suivre pour arriver à une solution équitable de ces difficultés. Toutefois, je ne puis affirmer qu'il ne puisse se commettre quelque erreur en effectuant ces cancellations, et je sais qu'il s'en est déjà glissé quelques-unes ; mais je puis assurer qu'il m'a toujours été facile de les rectifier, au moyen

de nouvelles inspections, et ainsi rendre justice à qui de droit. Je dois aussi ajouter que ces cas sont forts rares, car les cancellations ne portent, en général, que sur des lots acquis par des étrangers aux localités dans lesquelles ces terres sont situées, et qui n'ont nullement intention de les cultiver ou même de les faire défricher par d'autres.

TERRES VACANTES DE LA COURONNE.

L'étendue des terres publiques subdivisées en lots de ferme, y compris la partie arpentée durant la présente année, s'élevant à 174,320 acres, forme une superficie de 5,894,018 acres aujourd'hui en disponibilité. A cette quantité, je dois néanmoins ajouter une partie des terres de la compagnie de Gaspé, dite : "*Gaspé Fishery and Coal Mining Company*," comprenant 122,375 acres, dont je viens de compléter le rachat. Sur cette superficie, 70,535 acres situés comme suit : 8,268 dans le canton Newport comté de Gaspé, 30,509 dans le canton Cox, 31,758 dans celui de Hamilton, comté de Bonaventure, sont subdivisés en lots de ferme : ce qui, joint aux terres vacantes de la Couronne décrites plus haut, en élève le total à 5,964,553 acres en superficie.

Quant à la différence entre 122,375 et 70,535 acres, elle est couverte par la seigneurie de Pabos, laquelle n'est pas encore arpentée. Ce territoire important dont la plus grande partie n'a jamais été exploitée, adjoint en général les établissements du littoral de la Baie-des-Chaleurs, et à cause des embarras financiers dans lesquels se trouvait depuis longtemps la compagnie, ainsi que par le fait de diverses poursuites intentées contre elle, était littéralement séquestré, et offrait un obstacle sérieux à la colonisation en élevant, pour ainsi dire, une barrière entre certaines parties habitées des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et les terres incultes de la Couronne, que l'on ne pouvait atteindre sans avoir d'abord à le traverser.

Diverses requêtes, signées par un nombre considérable d'habitants de la Gaspésie, ayant été adressées à Votre Excellence et aux deux Chambres de la Législature, demandant le rachat de ces terres, pour les raisons que je viens d'exposer, et ce projet ayant reçu l'assentiment indirect du parlement, il fut décidé de prendre les mesures nécessaires pour arriver au but proposé. La mise en vente de ces terrains ayant été annoncée dans la *Gazette Officielle* comme devant avoir lieu les 9 juillet, 9 et 24 octobre derniers, à la demande des commissaires d'école de la municipalité de Cox, et à celle de Messieurs Barclay & Routh, de Londres, créanciers hypothécaires de la dite compagnie pour un montant fort considérable, s'élevant avec les intérêts à plus de \$60,000, des arrangements furent pris avec les représentants légaux de ces Messieurs, par lesquels ils cédèrent leur créance au gouvernement pour la somme de £7,000 sterling. En conséquence, je donnai instructions à un des officiers de mon département, L. L. Rivard, écr., d'assister à ces ventes et d'y enchérir jusqu'à un montant que je déterminai. Aussi, sans pouvoir entrer dans les détails de cette transaction, qui appartient d'ailleurs à l'année fiscale de 1872-73, je puis toute-

fois constater qu'aujourd'hui, à l'exception de quelques lots, les terres de la compagnie de Gaspé forment de nouveau partie du domaine de la Couronne ; et, lorsque l'affaire sera complètement réglée, j'ai tout lieu de croire que le prix de revient des dites terres n'excèdera pas 50 centins l'acre. J'ai de plus l'espoir que, en outre des bienfaits qui devront en découler pour les habitants des localités avoisinantes, au moyen des licences de coupe de bois et par l'octroi de ces terres (lesquelles devront se vendre d'après une évaluation spéciale), la province pourra facilement rencontrer les sommes appropriées pour ce rachat.

Parmi les terrains nouvellement arpentés, plusieurs offrent des avantages incontestables à la colonisation ; et, en premier lieu, je dois mentionner la belle vallée de la rivière Tikouabi, tributaire du Lac St. Jean, relevée dernièrement par M. Horace Dumais, A. P., laquelle renferme, selon ce Monsieur, tous les éléments nécessaires à la formation et au développement de beaux et grands établissements agricoles.

Deux nouveaux cantons ont été organisés en cet endroit, l'un borné vers le nord par la rivière Mistassini et nommé Albanel, en mémoire du zélé missionnaire qui, le premier européen, a remonté par cette route jusqu'au grand lac Mistassini et de là jusqu'à la Baie d'Hudson, (1672) ; l'autre, adossé au premier et borné vers le sud par la rivière Ashuapmouchouan, appelé Normandin, en souvenir du géomètre de ce nom qui, en 1680, par ordre du gouvernement français, fit le premier relevé suivi de cette belle rivière, depuis son embouchure jusqu'à sa source, et, de là, par une série de lacs, relia cette opération jusqu'aux premiers cours d'eau tombant dans le St. Maurice.

La construction du chemin maritime longeant la rive nord de la péninsule de Gaspé, depuis la paroisse de Ste. Anne-des-Monts jusqu'au canton Fox, et traversant ceux de Tourelle, Christie, Duchesnay, Taschereau, De-Noue, Cloridorme et les seigneuries de Mont-Louis, de la Magdeleine, de la Grande Vallée des Monts et de L'anse de L'étang, se poursuivant avec vigueur, j'ai cru nécessaire de faire subdiviser un rang de chaque côté de cette nouvelle voie de communication, dans toutes les localités appartenant à la Couronne, où aucune subdivision n'avait encore eu lieu. Afin d'induire les colons à venir au plus tôt s'établir sur cette côte, j'ai, à la demande du représentant du comté, et des habitants déjà établis et dispersés sur ce vaste littoral, obtenu la concession gratuite de ces terrains, lesquels, d'après M. l'arpenteur Painchaud, quoique fort accidentés, sont presque partout propres à la culture. Déjà bon nombre de ces lots sont octroyés, ce qui me donne la certitude qu'avant peu, la plupart seront occupés.

Les informations que j'avais pu obtenir sur la qualité des terres que traverse le chemin Provost, devant relier les derniers établissements des comtés de Montcalm et Joliette avec ceux de la Mattawin, m'ayant été confirmées par les rapports d'explorations dernièrement exécutées en ces endroits par MM. les arpenteurs Laurier et Quinn, j'ai confié au premier de ces messieurs, à la demande de l'honorable ministre des travaux publics, le soin d'opérer la subdivision de certains lots dans les cantons Lussier et

Archambault, sur une partie du chemin de colonisation en question. Ces travaux sont sur le point de se terminer, et déjà plusieurs demandes m'ont été faites dans le but de retenir des terrains situés dans cette localité, sur les bords des belles nappes d'eau formant les sources de la rivière lac Ouareau.

Considérant qu'aujourd'hui il reste en disponibilité une quantité de terres subdivisées suffisante pour subvenir amplement à tous les besoins, j'ai disposé de la majeure partie de l'appropriation des arpentages dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances sur les ressources des régions lointaines de notre province qui sont encore inconnues, et surtout afin d'arriver à des données exactes sur la valeur et l'étendue de nos forêts de l'intérieur. En conséquence, l'été dernier, je donnais instructions à M. l'arpenteur Bignell, de relever la partie supérieure des eaux du St. Maurice, jusqu'à sa source, à la hauteur des terres, et là, de s'assurer de la position relative des rivières qu'il devait rencontrer, coulant vers la baie d'Hudson ou vers le lac St. Jean, de faire une reconnaissance rapide de ces cours d'eau, et de poursuivre ensuite sa course vers l'ouest, afin de rencontrer les eaux de l'Ottawa principal, tout en reliant, par un relevé secondaire, les sources de la Gatineau à cette opération ; et, enfin, de clore ce grand travail avec l'extrémité de la ligne de district tracée par l'arpenteur Wagner en 1867, à l'endroit où elle frappe la rive sud du lac Bouchette.

M Bignell ayant laissé Québec à la fin du mois d'août 1871, après un pénible voyage fait en canot pendant la saison de navigation et sur les raquettes durant l'hiver, était de retour ici le 28 mars 1872, ayant accompli durant ce temps le relevé et le mesurage de plus de 300 milles de lacs et de rivières, soit avec la chaîne sur la glace, soit par le moyen du micromètre de Rochon, en été. Pour de plus amples détails, voir le rapport de ce monsieur, appendice No. 24.

L'arpentage des grands lacs Manouan et Wabaskoutyunk que j'ai fait entreprendre l'hiver dernier, n'a pu être complété durant cette saison, et M. de Lachevrotière qui a commencé cet arpentage doit reprendre ses travaux dès le mois de décembre prochain. En même temps, il sera donné instructions à un autre arpenteur de faire, en relation avec celui de la Manouan, un relevé de la rivière au Ruban, depuis son embouchure à Weymontachinque, dans le St. Maurice, jusqu'à sa source près du lac Gatineau : ce qui complètera, avec le mesurage de la rivière du Lièvre, nos connaissances sur cette région connue seulement par les sauvages, les voyageurs et les coureurs des bois d'autrefois.

Cet été, j'ai chargé M. Bignell de relever la branche est de la rivière Manicouagan et les rivières Pentecôte, Trinité et Godbout, tributaires du fleuve et du golfe St. Laurent : cette opération ne sera terminée que dans le cours de l'hiver. Tout prochainement, MM. Dumais, Casgrain et Lavergne doivent simultanément entreprendre l'arpentage des rivières Bergeronnes, Escoumains, Saut au Mouton, Portneuf, Laval, Blanche, Colombier, Bersemis, Papinachois et aux Outardes, coulant à peu près toutes parallèlement les unes aux autres sur la rive nord du St. Laurent, entre le

Saguenay et la Manicouagan. Le relevé de ces rivières terminé et leur position relative étant bien arrêtée, il me sera possible d'établir d'une manière suffisamment exacte l'extension que pourront prendre, dans cette région, les exploitations forestières, en même temps que ces connaissances pourront faciliter le bornage des limites à bois déjà octroyées sur la partie de ces cours d'eau qui se trouve la plus rapprochée de la rive du St. Laurent.

Une exploration faite l'hiver dernier par M. Eugène Casgrain, A. P., sur la rive est du lac Témiscouata, en arrière de la seigneurie du même nom, entreprise dans le but de connaître la valeur des bois de commerce qui croissent en cet endroit, nous a confirmé l'existence d'une des plus belles régions que l'on ait jusqu'ici rencontrée dans l'intérieur des terres, sur la rive sud du bas St. Laurent. Ces terrains, d'une grande étendue, arrosés par les eaux profondes des rivières et des lacs Touladi et Squatouck, sont couverts de bois mêlés d'une belle venue et d'érablières splendides. Malheureusement, le bois de pin en a été enlevé depuis longtemps. Le sol y est de qualité supérieure, et les rivières qui serpentent dans ces belles vallées, avec quelques travaux d'art peu dispendieux, offriraient un réseau continue de navigation intérieure qui pourrait facilement relier les sources de la rivière Trois-Pistoles avec le lac Témiscouata.

Se fondant sur le rapport d'exploration de M. l'arpenteur Casgrain, la Législature ayant mis à la disposition de mon département un certain montant dans le but de s'assurer, d'une manière définitive, de la possibilité pratique d'établir une voie ferrée entre le terminus du chemin Gosford et le lac Saint-Jean, l'automne dernier, afin d'arriver le plus promptement possible au but proposé, je fis préparer des instructions détaillées que j'adressai à MM. C. F. Roy et John Sullivan A. P. et I. C., leur enjoignant de faire un relevé, mesurage et nivellement soignés de la ligne adoptée par M. Casgrain, avec pouvoir discrétionnaire d'y faire tout changement qu'ils jugeraient nécessaire. Ces messieurs, aidés de messieurs Lefrançois et Neilson, A. P., conformément à leurs instructions, entreprirent de suite cette longue et difficile opération; mais, vu l'état avancé de la saison et la difficulté extrême de transporter les provisions, ils durent abandonner les travaux dès le commencement de l'hiver. Quoique le montant mis à part pour accomplir cette tâche ne fut pas encore épuisé, prévoyant que la balance en main serait insuffisante pour la mener à bonne fin, il fut demandé une appropriation additionnelle, et, ce printemps, n'ayant réorganisé qu'un seul parti d'arpentage, sous la direction de M. Sullivan (ce que je considérais de beaucoup le système le plus économique à adopter), les travaux furent repris à la fonte des neiges et ont été poursuivis sans relâche jusqu'à ce jour.

En ce moment, je viens d'apprendre que le relevé et le nivellement complet de toute la ligne est terminé. D'après les divers rapports de progrès qui m'ont été transmis, je ne saurais voiler que cette ligne n'est pas sans offrir de sérieuses difficultés. Mais si, toutefois, l'on pouvait induire des capitalistes à entreprendre la construction de cette voie de communication d'une importance vitale pour la vallée du Saguenay, je ne

doute pas que, avec certaines études particulières des terrains où se rencontrent ces difficultés, on ne parvienne à les surmonter sans trop de dépenses.

La compagnie du chemin à lisses de Québec, à qui la Législature, à sa dernière session, a réservé une certaine étendue de terres contenant 1,183,000 acres en superficie, situées dans les comtés de Portneuf, Québec et Chicoutimi, dans le but de subvenir à la construction du chemin de fer tant désiré de Québec au lac St. Jean, voulant connaître la valeur de cet octroi de terres, me confia, durant l'hiver de 1872, le soin de les faire explorer à ses frais par des arpenteurs expérimentés. Conformément à sa demande, dès le mois de mai dernier, j'adressai des instructions à MM. Casgrain et Têtu, A. P., leur enjoignant d'entreprendre au plus tôt cette exploration, laquelle était de nécessité première, afin de renseigner complètement la compagnie sur la valeur de ces terrains, soit pour les fins agricoles, soit au point de vue de l'exploitation forestière. Depuis à peu près un mois, cette opération est terminée, et, de jour en jour, j'attends des arpenteurs les rapports et plans que je m'empresserai de faire parvenir à leur destination.

En rapport avec les renseignements obtenus et restant encore à obtenir, je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire ici mention d'une précieuse acquisition que je viens de faire, laquelle comprend le droit de copier certaines cartes manuscrites du Rév. P. Babel, M. O. M. I., indiquant d'une manière détaillée les voyages que ce monsieur a accomplis, en 1866 et 67, dans l'intérieur du pays gisant entre la rivière Romaine à l'est et la rivière Moisie à l'ouest, le St. Laurent au sud et le fleuve Hamilton ou des Esquimaux, tombant dans l'océan atlantique, au nord.

Ces cartes dressées, avec beaucoup de soins, sur une échelle de 8 milles au pouce, comme l'eût fait un géomètre de profession, renferment des notes intéressantes sur tout le pays parcouru, et comprennent un relevé partiel des rivières St. Jean, Washekamish, Washekamau, Romaine (cette dernière sur un très-long parcours), le fleuve Hamilton, depuis son embouchure dans la baie des Esquimaux, au Labrador, jusqu'à sa source près de celle de la rivière Moisie, montrant tous les grands lacs qui lui sont tributaires, entre autres le Winnikaupau sur la rive nord duquel se trouve situé le poste du nouveau Mingan, à 500 milles de l'ancien, le Petastékupau, l'Ashuanipi, etc., etc. Le cours du fleuve Hamilton a plus de 600 milles, et quelques-uns des lacs que je viens de nommer ont une longueur de plus de 60 milles.

En examinant ce grand travail, fruit de tant de désintéressement et de fatigues, l'on saisit de suite comment les missionnaires d'autrefois ont pu nous léguer de si abondantes et de si correctes informations touchant les contrées éloignées, du centre de notre continent, lesquelles, très-souvent, ne nous sont connues aujourd'hui que par les cartes et les descriptions qu'ils nous en ont laissées.

BOIS ET FORETS.

Avant d'entrer en matière sur cette question, à l'ordre du jour, du revenu provenant des Bois et Forêts, il est, je crois, opportun de jeter un coup d'œil sur ce qu'il a été depuis quelques années, et de constater la progression constante qu'il a suivie depuis l'inauguration de notre système actuel de Gouvernement. En appuyant de nouveau sur cet accroissement, je tiens à faire voir aujourd'hui qu'il n'est pas la conséquence exclusive des primes imposées sur la vente des limites, mais que tous les items composant le revenu ont suivi la même augmentation. L'examen du tableau suivant, donnant un résumé de toutes les recettes des cinq dernières années, fera comprendre clairement l'exactitude de ce que j'avance.

TABLEAU indiquant le revenu total des Coupes de Bois, Rentes Foncières, Primes, Amendes et Intérêts perçus depuis la Confédération, pour chaque année fiscale, jusqu'au 30 juin 1872.

ANNÉES FISCALES.	Amendes.	Intérêts.	Droits sur bois.	Primes.	Rentes foncières sur limites accordées depuis la Confédération.	Rentes foncières perçues sur limites octroyées avant la Confédération.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Du 1er juillet 1867 au 30 juin 1868.....	1,366 13	2,038 53	165,381 77	3,928 50	597 00	21,804 03	195,115 96
“ 1er “ 1868 “ “ 1869.....	882 34	1,940 93	198,977 82	74,894 97	9,876 83	45,178 23	331,751 12
“ 1er “ 1869 “ “ 1870.....	1,172 49	6,035 88	267,468 08	24,102 37	13,692 33	50,396 87	362,868 02
“ 1er “ 1870 “ “ 1871.....	1,949 61	1,173 07	272,833 12	67,227 34	19,062 33	44,235 10	406,480 57
“ 1er “ 1871 “ “ 1872.....	3,206 47	895 97	292,989 42	60,877 81	42,578 83	44,204 18	444,752 68
Total.....	8,577 04	12,084 38	1,197,650 21	231,030 99	87,807 32	205,818 41	1,740,968 35

Après cet exposé des principales sources de ce revenu, indiquant l'augmentation réalisée sur presque tous les montants qui le composent, je dois attirer particulièrement l'attention sur le chiffre total des perceptions, étant le produit des rentes foncières et des primes obtenues sur la vente des limites opérée depuis l'inauguration de la confédération : lequel s'élève à \$318,838.31.

Supposons un instant que ce territoire aujourd'hui sous licence eût été retenu par la Couronne jusqu'à ces jours derniers, qu'il eût été vendu à l'enchère et que cette vente eût produit le résultat que je viens de citer ; ce même résultat réparti sur la superficie entière de ces terrains nous donnerait une moyenne de \$18.22 par chaque mille carré. Or, d'après l'expérience acquise et les connaissances que je possède sur les limites que j'ai ainsi accordées, il est fort douteux que l'on eût pu réaliser une somme aussi considérable.

Maintenant comparons, au seul point de vue des perceptions, le résultat des ventes publiques avec ceux que j'ai obtenus moi-même à ventes privées.—Le nombre de milles carrés vendus à l'enchère en 1868 fut de 5664, le montant réalisé comme prime s'éleva à \$72,053, la superficie comprise dans les limites qui ont été vendues depuis ce temps à mon département est de 11,735 milles, et la somme produite par ces ventes s'élève à \$158,977.

En premier lieu, la moyenne par mille carré est donc de \$12.51, dans le second de \$13.54 : laissant une balance de \$1.03 par mille en faveur du système que j'ai adopté en dernier lieu.

Quelques considérations que je vais ajouter sur la position et la valeur relative des limites qui furent octroyées de ces deux manières, et sur celles déjà sous licence de coupe de bois avant cette époque, compléteront les explications que je dois au public sur le mode que j'ai suivi en disposant de cette partie du domaine de la Couronne.

Le territoire propre à l'exploitation du bois, transféré à la Province de Québec en 1867, était, en général, bien loin d'offrir les avantages de celui octroyé précédemment ; il comprenait, pour ainsi dire, deux classes distinctes de terrains : l'une située en arrière des anciennes limites, à des distances comparativement éloignées, l'autre enclavée dans la partie déjà sous exploitation. La région comprise dans la première classe, à cause de sa position, était restée à peu près intacte, moins toutefois la partie dévastée par les incendies ; mais, vu son éloignement, elle avait toujours été jugée, par les grands exploitants comme étant à peu près sans valeur et inaccessible : tellement que, à la vente publique qui eut lieu à Ottawa en 1868, un seul marchand de Québec osa enchérir sur une section de ce territoire infiniment mieux située toutefois que celles dont j'eus à faire la concession par la suite.

Quant à la vallée de l'Ottawa Supérieur, elle était considérée, à cette époque, comme en dehors de la région susceptible d'être exploitée. Dans

cette vente de 1868, la majeure partie de cette section du comté de Pontiac arrosée par les rivières coulant vers l'Ottawa Inférieur, comprenant la Coulonge, Dumoine et Keepawa, passa entre les mains des particuliers. Enfin, après les réserves considérables effectuées dans cette localité, dans le but d'aider d'une manière efficace à la construction de certaines grandes lignes de chemins de fer d'une importance majeure pour notre province, (le chemin de fer de la Rive Nord du St. Laurent et celui de la Colonisation du Nord de Montréal), et comprenant la partie la plus accessible et la plus productive du territoire arrosé par la rivière des Outaouais, au-dessus du lac Témiscamingue, il ne restait donc plus que les terrains situés respectivement au nord et au nord-est de ceux déjà décrits, lesquels, d'après les informations que nous possédions alors, devaient encore principalement être compris dans le bassin de l'Ottawa Inférieur. (*)

D'après les arpentages subséquents, l'on constata que la rivière du Moine, qui avait servi de base au relevé du grand lac Victoria, étant loin de pénétrer aussi avant dans les terres que l'indiquait le relevé primitif, affectait la position géographique de l'Ottawa Supérieur, laquelle occupait vraiment, en latitude nord, quatre minutes de moins que celle d'abord établie. En conséquence, un rang de limites déjà octroyées étaient apparemment reculé vers le nord, et l'on établissait que les sept-huitièmes de cette région formaient partie de la vallée de l'Ottawa Supérieur et de ses tributaires, et que, nécessairement, en ces endroits, toute exploitation devait se faire par cette rivière, au-dessus du lac des Quinze, se trouvant en moyenne à 450 milles de la cité d'Ottawa. Plusieurs des limites que j'ai octroyées dernièrement et qui ont été le sujet d'attaques dirigées contre mon administration du domaine public, sont situées dans ces mêmes localités. Néanmoins, les primes payées pour ces octrois sont à peu près les plus élevées qui aient été perçues dans cette province.

Quant à la seconde classe de ces terrains, comprise dans un réseau de locations sous licence de coupe de bois (dont les lignes limitatives étaient très-souvent fort mal définies) recouvrant quelquefois d'anciennes limites abandonnées ou *forfaites*, quoique mieux située que la première, étant toutefois exposée aux déprédations de tous genres, elle devait et doit encore offrir des désavantages sérieux que je saurai indiquer s'il le faut.

Ainsi donc, pour m'exprimer plus catégoriquement, les principaux motifs qui m'ont engagé à disposer des limites de coupe de bois à ventes privées sont ceux-ci :

En premier lieu, les prix relativement peu élevés obtenus à l'enchère pour des sections de pays éloignées des marchés, lesquelles constituaient et constituent encore la plus grande partie du territoire vacant de la Couronne ;

(*) En passant, je dois établir que des remarques analogues à celles-ci conviendraient parfaitement aux territoires du St. Maurice, de la Batiscan et de quelques autres rivières, lesquels, après les ventes publiques tenues à Trois-Rivières et à Montréal, et après les meilleures réserves faites en faveur du chemin de fer de la Rive Nord et de celui de la Colonisation du Nord de Montréal, n'offraient plus, en général, que des régions comparativement improductives.

En second lieu, la nécessité de mettre le plus tôt possible fin aux pilages qui se pratiquaient sur une grande échelle dans la plupart des endroits non concédés mais enclavés dans les régions déjà sous permis d'exploitation, dans tous les cas où les propriétaires de ces limites bornées au domaine public, soit par malentendu, soit par ignorance, soit par intérêt, s'étendaient et opéraient au-delà de leurs locations, et cela sans qu'il fut possible de les contrôler ;

En troisième lieu, dans le but d'arrêter les grands incendies qui, chaque année, dévastent nos forêts; j'ai été aussi induit à octroyer ces terrains vacants dans l'espoir que, une fois concédés à des locataires éminemment intéressés à les conserver, ils sauraient peut-être trouver quelques moyens de prévenir ces calamités.

En dernier lieu, une des raisons qui contribua le plus à me faire adopter le mode que j'ai dernièrement suivi en disposant des terres à bois, fut l'anomalie qui régnait, à l'époque de mon entrée en office, entre certaines clauses de la loi et des règlements : lesquelles, tout en autorisant en même temps les ventes publiques et privées, reconnaissaient aussi un droit de priorité (par toute demande de limites vacantes faites régulièrement) devant assurer aux requérants l'octroi des terrains demandés.

Le fait que je vais citer, suffira pour démontrer la nature des embaras que pouvaient amener de semblables contradictions :

Le 11 juillet 1867, certaines personnes furent les premières à demander l'octroi d'un territoire situé dans l'agence de St. Maurice. Cette supplique, faite sans égard aux formalités requises, et comprenant une superficie très-étendue, fut considérée comme non avenue ; et, une des ventes dont j'ai parlé plus haut, ayant eu lieu à Trois-Rivières, quelque temps après, ces mêmes terrains y furent vendus à l'enchère.

Ces personnes, se prétendant maltraitées par le fait de cette vente, protestèrent contre la ligne de conduite adoptée en cette circonstance, la représentant comme contraire aux règlements établis ; et, prétendant faire maintenir leur droit à l'octroi de ces limites, elles intentèrent à cet effet une action en cour supérieure contre l'agent des bois de la Couronne pour la localité.

Ce tribunal, à cause du manque de formalité déjà indiqué, ne put admettre la validité des prétentions formulées par les demandeurs. En conséquence, la plainte fut portée en cour d'appel, où la première décision fut confirmée ; et les procédés préliminaires voulus en pareil cas, avaient été pris pour obtenir du conseil privé une décision finale en cette affaire, lorsque certains incidents s'étant produits, me permettant l'octroi d'un autre territoire en compensation du premier, un arrangement eut lieu, et la poursuite fut abandonnée.

Afin d'obvier à des difficultés semblables, dès le mois de juillet 1868, et plus tard, le 5 octobre de la même année, je pris les mesures nécessaires pour faire disparaître toute ambiguïté touchant cette clause des règlements

antérieurs relative au droit de priorité réservé au premier requérant : ce qui fut cause, ainsi que je l'avais prévu, qu'un grand nombre de demandes me furent par la suite transmises, comprenant souvent les mêmes terrains, et que je pus en profiter pour établir une certaine compétition qui me permit de m'assurer de leur valeur et de réaliser un prix plus considérable en les vendant ; tout en me laissant la faculté de choisir, parmi les requérants, ceux offrant les meilleures garanties de solvabilité et de capacité pratique pour en effectuer l'exploitation.

Il est aussi une cause de griefs que l'on a souvent fait valoir et que je dois mentionner ici afin d'en bien démontrer le peu de raison d'être.

Plusieurs marchands de bois, depuis longtemps engagés dans ce négoce et ayant eu depuis 15 à 20 ans le monopole de quelques rivières, se sont plaints de ce que j'avais accordés certaines *limites* situées en arrière de celles qu'ils possédaient et cela sans qu'ils eussent été consultés au préalable : alléguant qu'ayant fait de grandes améliorations sur ces rivières pour faciliter le flottage des bois, ces nouveaux venus devaient nécessairement en profiter à leur désavantage. A ce sujet, je dois remarquer que, outre le revenu que devront retirer ces anciens exploiters des personnes faisant usage des améliorations exécutées par eux, il me serait facile de citer des exemples où ces mécontents, pour s'exempter de payer annuellement la rente foncière, ont remis à la Couronne ces mêmes limites ensuite octroyées à d'autres, en les représentant comme impropres à toute exploitation forestière.

Après ces explications, reprenant la question du revenu perçu comme primes, lors de la vente, (lequel a été trouvé bien faible comparé à celui dernièrement obtenu ailleurs,) je tiendrai à démontrer que, vu la position relative des territoires ainsi vendus, il est proportionnellement aussi élevé. Ainsi donc, si l'on veut bien se donner la peine d'établir sur une carte l'éloignement relatif des terres ainsi cédées et les distances qui les séparent respectivement des marchés, il sera facile de prouver que les nôtres, en moyenne, occupent des régions trois ou quatre fois plus éloignées que celles auxquelles on fait allusion. Si nous passons ensuite aux difficultés à surmonter avant de pouvoir exploiter la plus grande partie de ce territoire récemment octroyé dans notre province, nous trouverons qu'elles sont fort nombreuses et d'un caractère tout-à-fait exceptionnel.

D'un autre côté, en compensation pour tous ces désavantages, je dois spécialement rappeler que, en vertu d'une clause des règlements concernant la vente des bois de la Couronne, mis en force en 1868, et laquelle est particulière à cette province, les limites octroyées depuis cette époque, dans tous les cas de mutations, sont sujettes à un bonus de transfert de \$8 par mille carré : cette clause spéciale, établie dans le but de restreindre le plus possible la spéculation, quand elle ne peut l'empêcher, ayant du moins le bon effet de faire entrer au trésor un montant additionnel sur lequel l'on doit compter comme véritable surplus à ajouter au prix réalisé lors de la première vente, chaque fois qu'il y a lieu.

Comme l'on semble croire, en ce moment, que le revenu des bois et forêts n'est pas en proportion des prix que commande cet article de commerce, je me permettrai de suggérer que le changement le plus équitable et le plus efficace à adopter pour créer cette augmentation est facile à trouver, puisqu'il ne s'agit seulement que de hausser les droits de coupe : alternative d'ailleurs prévue par les règlements du 5 octobre 1868, et à laquelle il sera toujours facile de recourir en temps opportun.

Donc, si le succès obtenu jusqu'ici n'est pas de nature à satisfaire les aspirations les plus ambitieuses, je ne vois pas d'obstacles qui puissent nous empêcher de parvenir à la réalisation de plus grands bénéfices, en augmentant les droits imposables sur la coupe des bois, si toutefois l'état du commerce peut le permettre. Par ce moyen, les anciens possesseurs de limites, qui jouissent des plus beaux territoires achetés il y a quelques années aux meilleures conditions, produisant plus et de meilleure qualité, aussi bien que ceux exerçant leur industrie dans des régions plus éloignées et surtout moins favorisées de la nature, seront tous appelés à contribuer au revenu général en proportion de leur production. Toutefois, nous ne devons jamais oublier que tous nos efforts doivent tendre à faciliter l'exploitation forestière et non pas à lui nuire ; de plus, qu'il est de saine politique de ne point trop profiter de ces fièvres temporaires, caractéristiques des temps où nous sommes, en ne voulant compter que sur des profits passagers ; et qu'il ne doit point s'agir pour un gouvernement de surprendre la crédulité des acheteurs pour les exposer ensuite à des mécomptes sans nombre et à des désappointements préjudiciables aux intérêts de tous.

CADASTRE.

Le résultat des travaux exécutés sous le contrôle du bureau établi à Montréal, durant la période couverte par le présent rapport, et de ceux établis à Québec et à Trois-Rivières, l'un pour les 9 mois finissant le 30 juin dernier, l'autre pour les 12 mois échus le 19 octobre 1872, respectivement, comprend le cadastrage des paroisses de Ste. Foye, St. Félix de Cap Rouge, l'Ancienne Lorette, St. Ambroise, Ste. Monique, N.-D. de la Nativité de Bécancour, Ste. Perpétue, Ste. Eulalie, St. Wenceslas, Ste. Gertrude, Ste. Marie et St. Louis de Blandford ; la municipalité de la paroisse de Montréal ; les villages de Stadacona, Hochelaga, Côte de la Visitation, Côte St. Louis, St. Jean-Baptiste et la Côte des Neiges. Ces opérations couvrant une superficie totale de 251,916 arpents, répartie sur 12,053 par celles désignées aux plans et livres de renvoi officiels.

De plus, selon que je la proposais l'an dernier, M. W. W. O'Dwyer, A. P., à qui je confiai l'exécution de travaux analogues dans le comté de Rouville, m'a transmis les plans et livres de renvoi des paroisses de St. Paul d'Abbottsford, de l'Ange Gardien et du village du même nom, lesquels renferment 1074 lots ou parcelles d'une étendue collective de 51,264 arpents.

Dans le but de compléter ces renseignements, et afin de donner une idée générale des travaux entrepris en vertu de l'acte d'enregistrement, chapitre 37, des statuts refondus du Bas-Canada, et accomplis depuis 1866, époque de l'organisation de cet important service, jusqu'à la date du dernier compte-rendu reçu à ce département, je crois utile, d'ajouter le tableau suivant :

TABLEAU résumé des travaux du Cadastre, exécutés en vertu du chap. 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada, depuis son organisation jusqu'au 19 octobre 1872.

Noms des comtés, etc.	Nombre de lots.	Superficie total en arpents.
Cité de Québec	4,431	1,034
Comté de Québec.....	6,688	90,962
Comté de Nicolet	4,851	325,442
Comté d'Hochelaga	6,215	24,295
Cité de Montréal.....	9,107	3,240
Comté de Laprairie.....	2,592	125,603
Comté de Chambly.....	2,451	103,411
Comté de Rouville.....	1,074	51,264
Total.....	37,319	725,251

Le nombre total de lots aujourd'hui désignés et numérotés de la manière voulue par la loi est donc de 37,319, comprenant une superficie de 725,251 arpents. Sur ce nombre de parcelles, 36,245 ont été relevées et décrites par les trois bureaux de Montréal, Québec et Trois-Rivières, au coût de \$71,260.79, et 1,074 l'ont été par W. W. O'Dwyer, écuyer, tel que dit précédemment, au prix de \$1,106. Ce monsieur, venant d'être nommé à la charge de commissaire, pour établir la ligne de division entre cette province et celle d'Ontario, a dû interrompre nécessairement ses opérations dans le comté de Rouville : ce qui m'empêche de conclure, d'une manière définitive, sur le coût respectif des deux modes de procéder à ce sujet.

En ce moment, M. Lefrançois, A. P., sous la direction du département, et à des conditions déterminées d'avance, exécute le cadastrage de la grande paroisse de Beauport, lequel doit être complété au commencement de l'année prochaine.

Comme les bureaux aujourd'hui établis l'ont été à des époques différentes, il me serait impossible d'arriver à une idée juste de la durée du temps que devra nécessiter l'entière exécution de cette grande entreprise. Toutefois, en supposant qu'elle se poursuit dans la proportion atteinte durant les deux dernières années, il faut avouer que ce progrès ne serait pas encore satisfaisant, dans la nécessité urgente où nous sommes, d'obtenir au plus tôt les informations que nous en attendons. Cependant, avec les ressources restreintes de notre province, je ne sais jusqu'où l'on peut augmenter l'octroi annuel mis, à cet effet, à la disposition de mon département. Néanmoins, je suis d'opinion qu'avec une augmentation peu sen-

sible dans l'appropriation, il serait facile de hâter de beaucoup les résultats si instamment demandés, et sans en compromettre pour cela l'exactitude.

La moyenne proportionnelle de parcelles dans chaque paroisse, d'après tous les rapports que j'ai en mains, étant d'à peu près 400, avec une appropriation additionnelle de \$5,000 à \$5,500, il serait facile d'exécuter le cadastrage de 12 à 15 de ces circonscriptions territoriales en plus chaque année, en fixant toutefois la limite du coût total de chaque désignation à \$1 : ce que je crois être, en général, un prix suffisamment rémunérateur pour toutes opérations de ce genre.

Pour de plus amples détails sur les opérations de chaque bureau, voir les appendices Nos. de 25 à 28 annexés à ce rapport.

En terminant le présent compte-rendu des diverses transactions du ressort du Département des Terres de la Couronne, je suis heureux de pouvoir faire remarquer à Votre Excellence que, malgré les frais de toutes sortes occasionnés par le fonctionnement régulier de la nouvelle organisation des agences, déduction faite de certains services exceptionnels que rencontrent des appropriations séparées mises à ma disposition par la législature, il m'a été possible de réduire sensiblement les dépenses totales de cette administration. Ainsi, sur le seul service des mines d'or, jugeant que le coût de cette organisation était tout à fait disproportionné avec son importance, j'ai dû recommander la réduction de la force de police appelée à maintenir l'ordre dans la région aurifère ; et par la nomination de L. L. Rivard, écr., officier de mon département, à la charge d'inspecteur, il m'a été possible de faire disparaître le salaire alloué à son prédécesseur et de réduire la dépense totale de \$4,663.41 qu'elle était l'an dernier à \$2,791.24 : réduction qui sera plus apparente l'an prochain, vu que six mois du salaire payé à l'ancien inspecteur figurent aux comptes compris dans les appendices ci-annexés et auxquels j'ai l'honneur de référer pour de plus amples détails.

Le tout respectueusement soumis à

Votre Excellence,

Par son très-humble et très-obéissant serviteur,

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, Novembre 1872.

APPENDICE

DU

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE,

POUR

les 12 mois expirés le 30 Juin 1872.

TABLE DES APPENDICES.

APPENDICE.	PAGE.
1 Liste des Officiers, Clercs et Messagers du Département.....	1
2 Liste des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc.....	2
3 Liste spéciale des Agents des Terres et des Bois de la Couronne ...	3
4 Liste des Agents pour les Biens des Jésuites, la Seigneurie de Lauzon, le Domaine de la Couronne et les Mines d'Or.....	4
5 Etat du nombre d'acres de terres vendus... ..	5
6 Etat des recettes	6
7 Etat des dépenses.....	7
8 Arpentages.....	8-9
9 Etat comparatif des limites à bois vendues... ..	10
10 Revenus des Bois et Forêts.....	11
11 do do	12-13
12 Mines d'Or.—Etat des dépenses et des recettes.....	14
13 Rapport spécial du Bureau du Cadastre.....	15
14 Tableau spécial des Clercs surnuméraires.....	16
15 Etat des Terres octroyées par Lettres Patentes.....	17
15a Etat des lots de grève et en eau profonde octroyés par Lettres Patentes.....	18
16 Nombre de Lettres reçues, et Ordres en Conseil.....	19
17 Etat montrant le nombre d'Instructions données aux arpenteurs, Copies de plans et tracés, Rapports, etc.....	20
18 Etat montrant le nombre d'acres de terre inspectés et classifiés.....	21
19 Etat montrant le nombre d'acres de terre réservés aux Sociétés de Colonisation	22
20 Tableau d'une réserve spéciale faite à la "Société Générale Fores- tière de France"	23
21 Octrois gratuits sur Chemins de Colonisation, agents, conditions de l'octroi des terres sur ces chemins	24-25-26
21a Etats des chemins de Colonisation.....	27
22 Rapport de l'Inspecteur des Agences.....	28-29-30-31
23 Rapport de l'Inspecteur des Mines d'Or.....	31-32
24 Rapport de l'arpentage et de l'exploration des sources des rivières St. Maurice et Ottawa.....	33 à 36
25 Rapport et lettre du Directeur du Cadastre de Montréal.....	36
25a Tableau synoptique des travaux du Bureau du Cadastre de Montréal.	37
26 Rapport et lettre de P. L. Morin, écuyer, A. P., du Cadastre de Québec	38
26a Tableau synoptique des travaux du Bureau du Cadastre de Québec.	39
27 Rapport et lettre du Directeur du Cadastre, Trois-Rivières.....	40
27a Tableau synoptique des travaux du Bureau du Cadastre des Trois- Rivières	41
28 Tableau synoptique des opérations cadastrales exécutées par W. W. O'Dwyer, écuyer, A. P., dans le comté de Rouville.....	42

APPENDICE No. 1.

LISTE des Officiers, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1872.

Divisions.	Noms.	Désignation.	Date de la nomination.	Salaire.	Par qui nommé.	Remarques.
				\$		
Arpentages	Hon. J. O. Beaubien.....	Commissaire	1867 Juillet 15.....	3,750	Officiellement Gazetté.	
	E. E. Taché.....	Assistant Commissaire.....	1869 Septembre 20.....	1,800	Ordre en conseil.	
	Jos. Bouchette.....	Député arpenteur général.	1818 Mars 18	2,400	Sir T. C. Sherbrooke.	
	E. T. Fletcher	Arpenteur, dessinateur et inspecteur d'arpentages.	1841 Décembre 21.....	1,400	Arpenteur général Parke.	
	G. G. Dunlevie	Arpenteur et dessinateur...	1852 Mars 22	1,400	Commissaire des Terres.	
	Baron Von Koerber.....	Dessinateur	1862 Octobre 1.....	1,060	do	... Décédé le 28 avril 1872.
	F. Chassé.....	Clerc	1855 Mai 28	1,100	do	
	T. Morkill.....	Clerc	1858 Avril 24	1,100	do	
	W. F. Collins	Chef de section.....	1843 Août 7.....	1,800	do	
	Vente des terres.....	F. D. Dugal.....	Clerc	1854 Février 18	1,100	do
Section Ouest	W. E. Collins	Clerc	1859 Novembre 28.....	1,060	do	
Régistrateur.....	L. Berthelot.....	Clerc	1861 Septembre 25	1,060	do	
	J. J. Prendergast.....	Régistrateur.....	1851 Août 1	1,200	do	
Bois et Forêts	L. A. Robitaille.....	Surintendant	1855 Avril 1	1,240	do	
	A. Paré.....	Clerc	1867 Novembre 2.....	800	Ordre en conseil.	
	Jules Taché.....	Dessinateur	1868 Juin 6.....	600	do	
Comptes.....	J. V. Gale.....	Comptable.....	1856 Septembre 11.....	1,600	Commissaire des Terres.	
	H. B. Dufort.....	Clerc	1861 Juin 7.....	900	do	
Vente des Terres.	G. G. Gale	Clerc	1866 Mars 1.....	800	do	
	L. D. Lemoine.....	} Chefs de section.....	1858 Avril 27	1,240	Ordre en conseil.	
	L. L. Rivard.....		1868 Juin 16.....	1,240	do	
Section Est	D. C. Mackedia	Clerc	1860 Janvier 18.....	1,060	Commissaire des Terres.	
Concierge	P. Potvin	Concierge.....	1859 Septembre 1.....	450	do	
Messageur.....	P. Cahill.....	Messageur	1856 Septembre 2.....	450	do	
Do	C. Dumontier.....	do	1864 Mars 26.....	450	do	

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne (en rapport avec le Département des Terres de la Couronne) donnant le nom de l'agence, la résidence, le salaire annuel, la date de la nomination et le montant à eux payé pour commission sur perceptions à compte des terres, pour l'année expirée le 30 juin 1872.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Commission pour l'année expirée le 30 juin 1872 sur perception à compte des terres.	Remarques.
Edmund Heath.....	Coulonge.....	Clarendon.....	\$ 800	13 août 1869.....	8 cts. 284 76	
Robert Farley.....	Gatineau.....	Chelsea.....	800	do.....	345 70	
G. W. Cameron.....	Petite Nation.....	Tausso.....	800	do.....	93 93	
O. B. Kemp.....	Magog.....	Frelighsburgh.....	400	do.....	460 98	
Wm. Farwell.....	St. François.....	Robinson.....	600	do.....	336 46	
A. Gagnon.....	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800	do.....	292 32	
J. A. Fortin.....	Chaudière.....	St. Joseph.....	600	do.....	269 29	
C. F. Dubé.....	Grandville.....	Rivière - du-Loup.....	800	do.....	205 01	
J. B. Lepage.....	Rimouski.....	Rimouski.....	800	do.....	278 00	
J. N. Verge.....	Bonaventure.....	Carleton.....	600	do.....	75 43	
G. Duberger.....	Saguenay.....	Chicoutimi.....	600	do.....	7 30	
J. O. Tremblay.....	Lac St. Jean et Chicou-	Chicoutimi.....	800	do.....		
J. Dumais, assistant	timis.....	Roberval.....	200	do.....	193 39	
L. Z. Rousseau.....	St. Charles.....	Québec.....	600	do.....	353 28	
A. Dubord.....	St. Maurice.....	Trois-Rivières.....	1,200	do.....	342 04	
J. B. Delfausse.....	L'Assomption.....	Joliette.....	800	do.....	324 72	
C. E. Belle.....	L'Assomption et Petite	Montréal.....	1,200	do.....	218 42	
John Eden.....	Nation (partie de).....	Bassin de Gaspé.....	400	3 février 1870 ...	48 17	
L. Roy, senior.....	Gaspé (partie de).....	Cap-Chat.....	200	do.....	10 31	
Thomas Breen.....	Gaspé (partie de).....	Montmagny.....	800	27 juin 1870.....	199 99	
C. de Salaberry.....	Montmagny.....	Chambly.....	1,400	17 juillet 1869.....		
John Hume.....	Agent forestier.....	Leeds.....	1,000	13 août 1869.....		
A. J. Russell.....	Inspecteur.....	Ottawa.....				Agent des Bois seulement. L'agent des bois de la couronne à Ottawa agit pour les provinces d'Ontario et de Québec et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'est pas encore déterminée.
M. L. Stewart.....	Haut Ottawa.....					Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 3.

Liste spéciale des Agents des Bois et des Terres de la Couronne, date de leur nomination, salaires annuels et commission allouée ; aussi des employés attachés à chaque Agence pour l'année expirée le 30 Juin 1872.

Noms.	Agence.	Date de la Nomination.	Salaire annuel.	Commission sur Retour des Terres.	REMARQUES.
C. E. Belle, Agent.....	L'Assomption et Petite-Nation. (Partie de).....	6 mai 1864...	\$ 1,200	\$ cts. 218 42	Agent des Bois et des Terres.
J. C. Coursolles, Clerc.....	1er mai 1858...	700		
A. Dubord, Agent.....	St. Maurice.....	26 do 1859...	1,200	342 04	Agent des Bois et des Terres.
Wm. Lamb, Clerc.....	2 sept. 1861...	800		
A. J. Russell, Agent.....	Haut Ottawa.....	juin 1846...	1,840	Pas de commission allouée.....	
C. S. McNutt, Assistant....	13 avril 1858...	1,200		Agent des Bois seulement. L'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec, et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les Gouvernements Provinciaux et le Gouvernement Fédéral n'est pas encore déterminée.
J. Ritchie, Clerc.....	22 juin 1864...	700		
E. T. Smith, do	23 do 1864...	550		
McL. Stewart, Agent.....	Percepteur Général des Droits sur les Bois et sur les Glissoires.....	27 sept. 1845...	1,800	Pas de commission allouée.....	Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette Agence.
Wm. O'Kane, Assistant....	1er juin 1861...	1,200		
John McKay, Clerc.....	27 mai 1864...	800		

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 4.

Liste des Agences, etc., Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines d'Or, pour l'année expirée le 30 Juin 1872.

Nom.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Commission payée durant l'année.	Remarques.
			\$ cts.	
Laurin, Jos.....	Agent du Domaine de la Couronne et de commutation, censive de Québec, Surintendant des lots de grève et d'eau profonde, et Agent pour la Seigneurie de Lauzon.....	1865, Septembre 5 et 1868, Janvier 3	994 60	
Varin, J. B.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Montréal..	1840, Avril 1.....	506 34	
Lottinville, F.....	Agent de perception et de commutation, Cap de la Magdelaine et Biens des Jésuites, Ville des Trois-Rivières.....	1855, Juin 1.....	144 11	
Guillet, Jr., Ls.....	Agent de perception et de commutation, Seigneurie de Batiscan.....	1848, Juin 1	68 96	
Pope, Richard.....	Inspecteur des Mines d'Or, pour la Chaudière et St. François.....	1865, Avril 25.....	Payé au taux de \$5 par jour, couvrant les frais de voyages et dépenses de Bureau. Commission révoquée par O. C.
L. L. Rivard.....	Inspecteur des Mines d'Or.....	1871, Novembre 3.....	Sans salaire.	
Huot & Larue.....	Agents de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec..	1868, Janvier 3.....	900 00	

4

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 5.

ETAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus sur les terres du Clergé et de la Couronne, pour l'année expirée le 30 Juin 1872.

Date.	Service.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions.
12 mois expirés, 30 juin 1872.	Terres de la Couronne	168,183	\$ cts. 59,472 32	\$ cts. 54,038 36
	Terres du Clergé.....	6,409	5,745 37	9,580 10
		<u>174,592</u>	<u>65,217 69</u>	<u>63,618 46</u>

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire,

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 6.

ETAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour
l'année expirée le 30 juin 1872.

	\$	cts.	\$	cts.
Mines d'Or		34 00		
Bois et Forêts	444,752	68		
Biens des Jésuites	20,836	27		
Domaine de la Couronne	4,337	85		
Seigneurie de Lauzon	9,859	06		
Terres de la Couronne	54,038	36		
Terres du Clergé	9,580	10		
Commission sur les Bois	14	70		
Vieux Comptes	22	15		
Honoraires d'Enregistrement	321	65		
do Casuels	30	75		
do de Patentes	122	80		
do sur Cessions	52	50		
do sur Certificats d'Etablissement	1,046	90		
Fonds d'Honoraires des Arpentages	176	90		
Honoraires d'Inspections	42	00		
do de Locations	235	00		
Licences de Sucrieries	41	19		
Carte de Colonisation	550	00		
Arpentages	234	00		
Honoraires de Recherches	4	00		
			546,332	86
<i>Comptes en Suspens.</i>				
Dépôts			6,760	78
			553,093	64

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 7.

ETAT des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne
pour l'année expirée le 30 Juin 1872.

	\$ etc.	8 etc.
Salaires des agents		17,808 24
Déboursés des agents.....		3,846 36
Cadastre		20,000 00
Remboursements.....		862 56
Arpentages		24,000 00
Bureau des examinateurs d'arpenteurs.....		360 00
Commission aux agents		4,239 50
Rachat de scrips.....		80 00
Service spécial.....		158 25
Mines d'or.....		2,791 24
Bois et Forêts		1,357 52
Terres du Clergé.....		12 00
Terres de la Couronne		67 85
Publication d'avis dans les journaux.....		69 28
Frais de poste		792 47
Biens des Jésuites.....		3,270 65
Domaine de la Couronne.....		425 91
Seigneurie de Lauzon.....		1,152 91
Vieux comptes.....		325 44
Terres de la Couronne, (frais de cour).....		160 00
Chemin de fer de Gosford.....		5,000 00
Moins.—Cadastre.....	20,000 00	86,720 38
Chemin de fer de Gosford.....	5,000 00	25,000 00
Dépenses réelles		61,720 38
<i>Comptes en suspens.</i>		
Dépôts	8,375 33	
Dépôts à compte des bois.....	998 67	9,374 00
		71,094 38

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 8.

PROVINCE DE QUÉBEC.—Etat des Arpentages du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872.

No.	Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'Arpentage.	Acres arpentés.	Lignes extérieures etc. — Milles.	Comtés.	REMARQUES.
			\$ cts.				
1	J. C. Desmeules.....	Cantons de Métabetchouan et Charlevoix	2,142 54	29,000	Chicoutimi.....	Le reste des terres arables.
2	G. Garon.....	do Bédard	2,049 00	17,882	12½	Rimouski.....	Trois rangs et parties des lignes extérieures.
3	A. Painchaud.....	do Christie, Denoue, Duchesnay et Taschereau.....	1,886 42	44,056	Gaspé.....	Un rang des deux côtés du chemin du Golfe.
4	Jérémie Laporte	do Gautier et Courcelles.....	1,170 00	18,068	Berthier.....	Partie de rangs sur le chemin St. Damien.
5	P. H. Dumais.....	do Parant.....	2,042 12	31,700	Chicoutimi.....	Partie du résidu et la rivière Tikouabi.
6	E. D. Henderson.....	do Metgermette Nord.....	599 22	12,613	Dorchester.....	Le reste du canton.
7	P. H. Dumais.....	do Normandin.....	620 41	17,501	Chicoutimi.....	Subdivisions le long de la rivière Tikouabi.
8	J. C. Desmeules.....	do Labarre	412 50	3,500	6	do	Subdivisions des 7e et 8e rangs.
			10,922 21	174,320	18½		
9	A. Painchaud.....	Seigneurie de la rivière Magdelaine...	208 81	Gaspé.....	Lignes extérieures de front.
10	Frs. Tétu.....	do de L'Épinay et canton Armagh.....	268 71	14½	Bellechasse.....	Vérification de la ligne de division.
11	E. T. Fletcher.....	Inspection de certains arpentages.....	378 80	Dans les comtés d'Argenteuil et Montcalm.
12	F. P. Quinn	Canton de Doncaster.....	302 70	Montealm.....	Vérification de certains lots occupés dans le 1er rang.
13	G. Gagnon	do Callières	1,130 08	Charlevoix.....	Tirage de certaines lignes de rangs, environ 18 milles.
14	J. P. Déry.....	do Stoneham.....	141 40	Québec	Vérification de la ligne extérieure sud-ouest.
15	A. H. Vaughan.....	do Hereford	136 18	Compton.....	Vérification des 10e et 11e rangs.
16	J. C. Desmeules.....	do Kenogami.....	931 27	Chicoutimi.....	Piquets de lots plantés sur le bord du Lac, dans le 1er rang.
17	C. Laurier.....	Exploration	4,440 50	Montealm.....	En arrière des cantons de Doncaster et Chilton.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*

No.	Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'Arpentage.	Acres arpentés.	Lignes extérieures etc. — Milles.	Comtés.	REMARQUES.
18	F. P. Quinn.....	Exploration	\$ cts. 2,352 15	Dans l'arrière partie des comtés de Montcalm et Joliette.
* 21	E. Casgrain.....	do	756 63	Rimouski & Kamouraska	De la rivière Touladi et la Petite Rivière Noire.
22	J. P. Déry.....	Lignes extérieures du fief Hubert	282 04	Québec	Balance, viz: une moitié payée par le seigneur.
			22,251 58				
		174,320 acres subdivisés en lots de ferme, à 6 centins l'acre.					
*19	John Sullivan.....	Exploration de la ligne du chemin de fer de Québec au Lac St. Jean.....	2,129 39	16		
*20	C. F. Roy	do do do	1,716 22	13		
			3,845 61				

* Payées à même une appropriation spéciale votée par la Législature.
 N. B.—Les quantités et sommes ci-dessus énumérées se rapportent aux arpentages qui ont été achevés et payés dans le courant de l'année, à part de ceux en voie d'opération, sur la plupart desquels des avances ont été faites.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE NO. 9.

ETAT comparatif montrant le nombre des limites et leur superficie en milles carrés, vendues soit par encan, soit octroyées par l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, durant les périodes suivantes.

Du 1er Juillet 1870 au 30 Juin 1871.			Du 1er Juillet 1871 au 30 Juin 1872.		
Nombre de Limites.	Nombre de milles carrés.	Remarques.	Nombre de Limites.	Nombre de milles carrés.	Remarques.
93	2841	Par le Commissaire.....	212	5927	Par le Commissaire.....
"	"	Vendues à l'encan.....	"	"	Vendues à l'encan.....
93	2841		212	5927	

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Bois et Forêts,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 10.

BOIS ET FORETS.

ÉTAT du Revenu perçu durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1872.

					\$ cts.	\$ cts.
Montant des perceptions du Territoire de l'Ottawa Supérieur, par				A. J. Russell.....	192,478 59	
do do do do				McLean Stewart.....	60,154 16	
do do do do				Chs. E. Belle.....	1,593 11	254,225 86
do do do de l'Ottawa Inférieur,				Chs. E. Belle.....	72,540 49	
do do do do				McLean Stewart.....	86 67	72,627 16
do do do du St. Maurice,				A. Dubord.....	63,835 71	
do do do do				McLean Stewart.....	43 97	63,879 68
do do do de St. François,				Wm. Farwell.....		1,343 56
do do do du Saguenay,				Geo. Duberger.....		10,730 75
do do do de Chicoutimi,				J. O. Tremblay.....	10,134 30	
do do do do				McLean Stewart.....	64 00	10,198 30
do do do de Granville,				Chs. T. Dubé.....		5,490 45
do do do de Bonaventure,				Jos. N. Verge.....		934 93
do do do d'Arthabaska,				Ant. Gagnon.....	4,015 88	
do do do do				McLean Stewart.....	240 81	4,256 69
do do do de Montmagny,				Thos. Breen.....		7,366 63
do do do de Rimouski,				J. B. Lepage.....		2,637 82
do do do Chaudière,				J. A. Fortin.....		9,908 48
do do do Magog,				O. B. Kemp.....		42 16
do do do St. Charles,				L. Z. Bousseau.....		345 66
do do do de Gaspé,				John Eden.....		720 55
do do do do				Ls. Roy.....		44 00
						444,752 68

NOTE.—En outre de ce qui précède, la somme de \$200.60, a été perçue pour valeur des bois des colons, applicable (moins déduction pour charges) au paiement des terres, faisant la perception totale pour l'année, \$444,953.28.

Département des Terres de la Couronne, Bois et Forêts,
Quebec, 30 Juin 1872.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 11.

“BOIS ET FORÊTS.”

ÉTAT Général des bois, etc., et montants provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes (Bonus), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1872.

Noms des Agents.	Superficie comprise dans les Licences.	Billots de sciage.			Erable.		Chêne.		Frêne.		Orme.		Epinette rouge.		Pin blanc.		Pin rouge.		Mérisier.	
	Milles carrés.	Pin Blanc Etalons.	Pin Blanc Pièces.	Epinette Pièces.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.
A. J. Russell...	17,983	587,483	327,178	3	73	1	61	25	867	151	4971	91	3,062	85,141	4,643,502	7,452	295,569
Chs. E. Belle....	5,642½	174,887	105,438	28,518
A. Bubord	9,996½	126,722	171,291	111,925
Wm. Farwell....	229½	67	507	15,693
Geo. Duberger..	1,510	2,462	3,820	21,881
J. O. Tremblay	1,217½	21,681	28,059	33,672
Chs. T. Dubé....	810	746	2,026	6,732
Jos. N. Verge...	16	766	1,405
Ant. Gagnon....	378	786	7,936	38,884
Thos. Breen.....	837½	3,927	6,458	40,834
J. B. Lepage.....	483	13	4½	27,212½
J. A. Fortin.....	825	11,317	24,365	37,414
O. B. Kemp.....	318
L. Z. Rousseau.*	585
John Eden.....	105	380	1,533	4,603
Louis Roy.....	22
	40,056	930,471	679,381½	369,676½	3	73	1	61	29	934	181	5840	290	6,050	87,203	4,721,805	7,454	295,634	1,493	26,543

* Superficie comprise dans celle de l'agence de A. Dubord.

Département des Terres de la Couronne,
Bois et Forêts,
Québec, 30 Juin 1872.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 11—"BOIS ET FORÊTS."—Continué.

ETAT Général des bois, etc., et montants provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, (Bonu...), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1872.

Noms des Agents.	Bois blanc.		Epinette blanche.		Pruche.		Cèdre.		Bois de chauffage.		Bois à latte.	Ecorce de pruche.	Perches de cèdre.	Courbes.	Bardeau.	Traverses et dormants.	Intérêts.	Infractions.	Droits sur bois.	Rentes foncières.	Primes. (Bonus.)	Total.
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Dur. Cordes.	Mou. Cordes.												
A. J. Russell...	2	86	9	355	2	75	25	566									348 56	208 82	185,646 48	41,062 00	26,960 00	254,225 86
Chs. E. Belle...									200				16,000		698½		913 44	39,007 91	11,528 50	21,177 31		72,627 16
A. Dubord...																	218 64	36 90	41,841 14	19,993 00	1,790 00	63,879 68
Wm. Farwell...			18	445												T. 1,250	12 47	832 93	475 66	22 50		1,343 56
Geo. Duberger...										432½						D. 5,000	55 40	96 77	1,968 08	4,078 50	4,532 00	10,730 75
J. O. Tremblay...									16						1,075		261 77		7,125 53	2,527 00	284 00	10,198 30
Chs. T. Dubé...															1,367		3 00	50 00	983 45	1,624 00	2,830 00	5,490 45
Jos. N. Verge...			43	932			82	1,400							100		8 60	246 71	647 62	32 00		934 93
Ant. Gagnon...			31	1,000						2,202					92			242 70	3,218 14	795 85		4,256 69
Thos. Breen...							15	200							99			738 90	3,232 23	1,675 50	1,720 00	7,366 63
J. B. Lepage...							111	1,620										1 80	1,620 02	978 00	38 00	2,637 82
J. A. Fortin...							10	192							24			526 45	6,099 03	1,759 00	1,524 00	9,908 48
O. B. Kemp...												37						21 08	21 08			42 16
L. Z. Rousseau...								1,500										40 33	305 33			345 66
John Eden...																		70 10	440 45	210 00		720 55
Louis Roy...																				44 00		44 00
	2	86	101	2,732	2	75	243	3,978	1,516	2,834½		37	16,000	1,483	1,972½	33,950	895 97	3,206 47	292,989 42	86,783 01	60,877 81	444,752 68

13

Département des Terres de la Couronne,
Bois et Forêts,
Québec, 30 Juin 1872.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 12.

ETAT des dépenses et des recettes des Mines d'Or, Province de Québec
pour l'année expirée le 30 Juin 1872.

DÉPENSES.		
Richard Pope, salaire du 1er Juillet 1871, jusqu'au 31 Décembre, à \$5 par jour...	\$ 920	
Salaire et dépenses de la Police pour l'année expirée le 30 Juin.....	1,871 24	\$2,791 2
RECETTES.		
R. Pope & L. L. Rivard. Montant perçu durant l'année pour licences.....		\$34

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 13.

TABLEAU SPÉCIAL indiquant les noms et salaires des Officiers et Clercs employés au Bureau du Cadastre à Montréal, Québec et Trois-Rivières en rapport avec l'Acte d'Enregistrement, pour l'année expirée le 30 juin 1872.

NOMS.	Désignation.	Salaire par année.
MONTRÉAL.		\$ cts.
J. B. Varin.....	Directeur.....	1,600 00
F. W. Blaiklock.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,200 00
L. W. Sicotte.....	Clerc.....	1,000 00
J. H. Leclair.....	Arpenteur.....	800 00
QUÉBEC.		
P. L. Morin.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,400 00
G. A. Varin.....	Clerc.....	800 00
R. D'Estimauville.....	do.....	300 00
F. Lachaine.....	do.....	800 00
G. A. Bouchette.....	Dessinateur et clerc employé au département, pour la correspondance générale, la copie des plans et livres de renvoi.....	par jour 2 00
TROIS-RIVIÈRES.		
G. A. Bourgeois.....	Directeur.....	1,400 00
L. A. A. Arcand.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,200 00
P. Guillet.....	Clerc.....	600 00

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec; 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 14.

TABLEAU spécial des clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres de la Couronne durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872.

J. B. N. Proulx—Clerc surnuméraire durant l'année expirée le 30 juin 1872, à \$1.50 per diem.....\$547 50

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 15.

PROVINCE DE QUÉBEC.

ETAT des terres octroyées par Lettres-Patentes, du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872.

Octrois de 100 acres et au-dessous.		Au-dessus de 100 acres et au-dessous de 500 acres.		Octrois de 500 acres et au-dessus.			Octrois.	Acres octroyés.	Par octrois gratuits ou par vente.	Nombre total d'acres octroyés.
Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.	Octrois.	Noms des personnes auxquelles ont été accordées les Patentes.	Acres.				
415	32,305	179	31,905				415	32,305		Acres. Octroyés au 30 juin 1871..... 5,667,117 do do 1872..... 83,180 Nombre total d'acres octroyés. 5,750,297
							179	31,905		
				1	Wm. Stoddard, Trois-Rivières.....	1,315				
				1	Révd. T. S. Provost, Ptre., St. Henri de Mascouche.....	620				
				3	" Ives Mining Company," Bolton.....	4,842				
				1	do do Magog.....	1,358				
				7	F. Blodgett, Eaton.....	4,921				
				1	" Windsor Powder Company ".....	1,000				
				1	John A. Cameron, Thurso.....	601				
				15		14,663	15	14,663		
52	4,307						609	78,873	Par vente.	
							52	4,307	Par octroi gratuit.	
							661	83,180	Total.	

E. E TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 15a.

ETAT montrant le nombre de lots de grève et de lots en eau profonde octroyés par lettres-patentes, depuis le 13 avril 1870 jusqu'au 30 juin 1872, le nom des acquéreurs, la date de leur octroi et le lieu où ils sont situés.

Nom de l'acquéreur.	Date de l'octroi.	Localité.	Lots de grève.	Lots en eau profonde.
Les représentants légaux de feu James Wood, (Mde. J. B. Blais).	24 Novembre 1870.....	Kamouraska.....	1	
La Corporation de St. Romuald d'Échemin.....	7 Décembre 1870.....	St. Romuald d'Échemin..	1	1
Benson Bennett.....	9 " "	N. D. de la Victoire.....	1	
Lowndes Brothers.....	15 " "	Bassin de Gaspé.....	1	1
Le Curé et les Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de la Nativité de la Ste. Vierge et St. Pierre de Bécancour.....	24 Janvier 1871.....	Bécancour.....	1	1
John Arthur Vibert.....	28 Juin 1871.....	Bassin de Gaspé.....	1	1
John Slous.....	" " "	" "	1	1
John Wilson, jr.....	" " "	" "	1	1
La Corporation de la paroisse de St. Michel.....	12 Juillet 1871.....	St. Michel.....	1	1
Marie-Anne Clara Symes.....	28 " "	Portneuf	1	1
Léandre Gobeil.....*	7 Août 1871.....	Baie St. Paul.....	1	
Annie Atkinson, (Mrs. D. C. Thomson)	5 Septembre 1871.....	Malbaie.....	1	
La Cie. des Remorqueurs du St. Laurent.....	9 " "	St. Joseph de Lévis.....	1	
Benjamin Lemieux.....	26 Février 1872.....	Hadlow Cove, Lévis.....	4	
Jas. & Jos. Paterson.....	26 Avril 1872.....	Bassin de Gaspé.....	1	1
		Total.....	18	9

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

* Permis d'occupation revocable.

APPENDICE No. 16.

ÉTAT du nombre de lettres reçues par le Département des Terres de la Couronne, depuis le 1er Juillet 1871, jusqu'au 30 Juin 1872, etc.

Nombre de lettres reçues depuis le 1er juillet 1871, jusqu'au 30 juin 1872.....	4,706
Nombre d'Ordres en Conseil reçus durant la même période	36

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1872.

APPENDICE No. 17.

ÉTAT montrant le nombre d'instructions données aux arpenteurs, le nombre de tracés et de plans copiés, le nombre de cantons et de paroisses érigés, le nombre de rapports préparés et d'adjudications faites, le nombre de ventes et locations annulées, le nombre de lots compris dans ces ventes et locations, et le nombre de lettres expédiées du 1er juillet 1871 au 30 juin 1872.

Instructions aux arpenteurs	23
Plans et tracés	639
Cantons érigés	5
Paroisses do	13
Rapports	137
Adjudications	223
Ventes et locations annulées	554
Lots compris dans ces ventes et locations	718
Lettres expédiées	3,265
<i>Bureau du Cadastre.</i>	
Lettres expédiées	170
Nombre de descriptions copiées	3,020
Plans copiés	17
Nombre de descriptions copiées par MM. Varin, Paré, Proulx et Caron	3,893
do plans comparés	44
do descriptions collationnées	13,511

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 18.

ÉTAT montrant le nombre de lots de terres publiques inspectés et classifiés, les noms des Agents, des Agences et des Cantons dans lesquels les inspections ont été faites, durant l'année expirée le 30 juin 1872.

NOMS de l'Agent et de l'Agence.	Cantons.	Nombre de lots.	Total des lots inspectés et classifiés.
J. A. FORTIN, Agence de la Chaudière.....	Cranbourne.....	177½	778½
	Watford.....	44	
	Broughton.....	57½	
	Jersey.....	375½	
	Standon.....	34	
	Gayhurst.....	90	
C. T. DUBÉ, Agence de Grandville.....	Begon.....	28½	148½
	Denonville.....	120	
J. O. TREMBLAY, Agence du Lac St. Jean.....	Bagot.....	523	523
L. Z. ROUSSEAU, Agence de St. Charles.....	Montauban.....	119	210
	Chavigny.....	91	
GEO. W. CAMERON, Agence de la Petite Nation (partie de).....	Mulgrave.....	11	29
	Lochaber.....	4	
	Hartwell.....	12	
	De Salaberry.....	2	
ANT. GAGNON, Agence d'Arthabaska.....	Gore de Bulstrode.....	5	5
			1,693½

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 19.

ETAT des réserves de terres accordées aux sociétés de colonisation en vertu de l'acte 32 Vict., chap. 14, durant l'année expirée le 30 juin 1872, indiquant les noms des sociétés qui les ont obtenues, la quantité de lots et d'acres réservés pour chaque société, les cantons où sont situés les dites terres, avec la date de l'ordre en conseil accordant chaque réserve.

Nom de la Société.	Date de l'Ordre en Conseil	Cantons.	Nombre de lots.	Nombre d'acres.	Acres réservés à chaque société.
Kamouraska No. 1.....	7 sept. 1871.....	Pohénégamook ...	70	6,955	
		Escourt.....	24	2,074	9,029
Portneuf No. 1.....	7 juin 1872.....	Chavigny.....	73	5,943	
		Montauban ..	67	6,000	11,972
Montréal-Ouest No. 2.....	5 déc. 1871.....	Ditchfield.....	102	12,083	12,083
Montréal-Centre No. 1.....	5 déc. 1871.....	Marston	34	6,473	6,473
St. Hyacinthe No. 2	13 janv. 1872.....	Ditchfield.....	43	4,175	4,175
					43,703
Récapitulation de la superficie totale réservée aux sociétés de colonisation depuis la date de la première réserve, le 18 décembre 1869, jusqu'au 30 juin 1871.....					154,251½
Total mis à part.....					197,954

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 20.

ETAT montrant la quantité d'acres de terre compris dans une réserve spéciale accordée à la Société Générale Forestière de France, par un Ordre en Conseil en date du 15 décembre 1871.

CANTONS.	Nombre d'acres.
Adstock.....	20,000
Forsyth.....	5,000
Gayhurst.....	20,000
Jersey.....	15,000
Metgermette Nord.....	40,000
Risborough.....	30,000
Langevin.....	30,000
Watford.....	15,000
Marlow.....	25,000
Humqui.....	20,000
Awantjish.....	10,000
Metalik.....	20,000
Nemtayé.....	20,000
Milnikek.....	20,000
Matapédia.....	20,000
Patapédia.....	10,000
Total.....	320,000

N. B.—Cette réserve fut accordée d'après l'avis et approbation du comité de la colonisation, pendant la dernière session du Parlement de cette province.

Ci-suivent les principales conditions de cette réserve :

OBLIGATIONS PAR LA SOCIÉTÉ.

1° D'établir sur ces terres, dans les dix ans qui suivront le 1er février 1872, seize cents colons et leurs familles.

2° De bâtir, dans le même espace de temps, 1,600 maisons en bois, de 20 pieds sur 16.

3° Encore dans le même espace de temps, de faire défricher au moins 32,000 acres de terre qui devront être tenus en bon état de culture.

4° De payer le prix de ces terres au fur et à mesure qu'elle en prendra possession, au taux de 20 centins l'acre et aux termes ordinaires. La dite société doit établir, sur les dites terres, environ deux cents colons par année.

5° Il est stipulé et entendu que, tant que le 1er versement n'aura pas été payé, les dites terres demeureront sujettes aux règles, règlements et usages du département, quant à ce qui regarde la vente et la disposition de la coupe du bois et l'exploitation des sucreries.

6° Entendu aussi que, à défaut par la société de remplir l'une ou quelques-unes des dites conditions, la réserve deviendra nulle et comme n'ayant jamais eu lieu, et ce sans aucune indemnité en faveur de la société.

7° Des Lettres-Patentes ne pourront être émises au propre nom de la dite société, mais seulement en faveur du colon occupant réellement chaque lot respectivement, auquel colon la société devra préalablement faire et consentir un transport régulier, conformément à la loi et aux règlements.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 21.

OCTROITS GRATUITS.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les cantons qu'ils traversent, les noms et résidences des Agents, le nombre d'acres de terre encore disponibles, à titre d'octroi gratuit, sur chacun de ces chemins, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois sont faits.

CHEMIN TACHÉ.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
 C. T. DUBÉ, do Rivière-du-Loup (en bas).
 THS. BREEN, do Montmagny.

11,490 acres disponibles.

Le chemin Taché n'est qu'en partie parachevé et traverse le canton Mailloux dans comté de Bellechasse, les cantons Montminy et Patton, dans le comté de Montmagny, ceux d'Arago, Garneau et Lafontaine, dans le comté de l'Islet, ceux de Chapais, Painchaud, Chabot et Pohenegamoock, dans le comté de Kamouraska, les cantons Armand, Viger et Denonville, dans le comté de Témiscouata ; ceux de Bédard, Chénier, Raudot, Macpès, Neigette, Fleuriau et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il aboutit au chemin Matapédia.

CHEMIN MATAPÉDIA.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
 J. N. VERGE, do Carleton.

13,995 acres disponibles.

Ce chemin part de Ste. Flavie, sur le fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski, passe à l'extrémité est du chemin Taché, dans le canton de Fleuriau, et de là, (faisant fréquemment intersection avec le chemin Kempt,) passe à travers le canton de Cabot, la seigneurie du lac Matapédia et les cantons Lepage et Casupscull, dans le comté de Rimouski, et les cantons d'Assemetquagan et Ristigouche, à l'embouchure de la rivière Matapédia, dans le comté de Bonaventure.

CHEMIN KEMPT.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
 J. N. VERGE, do Carleton.

20,826 acres disponibles.

Le chemin Kempt a son point de départ sur la rivière Ristigouche, dans le canton Ristigouche, traverse ce canton et celui d'Assemetquagan, dans le comté de Bonaventure, les cantons de Casupscull et Lepage, la seigneurie de Matapédia, le canton de Cabot, la seigneurie de Métis, dans le comté de Rimouski, jusqu'à la rivière Métis, sur le fleuve St. Laurent.

CHEMIN MATANE ET CAP-CHAT.

Ls. ROY, Agent, Cap-Chat.

2,785 acres disponibles.

Ce chemin part de St. Jérôme, dans la seigneurie de Matane, comté de Rimouski, et longe la rive sud du fleuve St. Laurent, à travers les cantons St. Denis, Cher-

 APPENDICE No. 21.—*Continué.*

bourg, Dalibaire et Romieux, dans le même comté, et le canton de Cap-Chat, jusqu'à Ste. Anne, dans le comté de Gaspé.

 CHEMIN WARE ET LANGEVIN.

J. A. FORTIN, Agent, St. Joseph, Beauce.

473 acres encore disponibles.

Cé chemin traverse partie des cantons de Ware et Langevin.

 CHEMIN MAILLOUX.

THS. BREEN, Agent, Montmagny.

11,600 acres disponibles.

Le chemin Mailloux part du chemin Taché, dans le canton Mailloux, et traverse ce dernier canton et ceux de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne Provinciale.

 CHEMIN TÉMISCOUATA.

CHS. T. DUBÉ, Agent, Rivière-du-Loup.

18,610 acres encore disponibles.

Le chemin Témiscouata, dans le comté de ce nom, part de la Rivière-du-Loup et traverse les comtés de Whitworth et Armand et la seigneurie de Témiscouata, où il aboutit à la ligne Provinciale.

 CHEMIN ELGIN.

THS. BREEN, Agent, Montmagny.

2,300 acres encore disponibles.

Le chemin Elgin, dans le comté de l'Islet, part du fleuve St. Laurent, à St. Jean Port Joly, traverse les seigneuries et passe dans la ligne de division entre les cantons Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et fait intersection avec le chemin Taché, entre les cantons Garneau et Lafontaine.

 CHEMIN DU LAC ST. JEAN.

L. Z. ROUSSEAU, Agent, St. Roch de Québec.

15,758 acres encore disponibles.

Le chemin du lac St. Jean part du canton Tewkesbury, dans le comté de Québec, traverse le canton Cauchon, et passe à travers les terres non arpentées et le canton Métabetchouan, jusqu'au village du même nom dans le comté de Chicoutimi.

 APPENDICE No. 21.—*Continué.*

 CHEMIN MARITIME.

JOHN EDEN, Agent, Bassin de Gaspé.

LOUIS ROY, Agent, Cap-Chat.

25,200 acres encore disponibles.

Le chemin Maritime part de la seigneurie de Ste. Anne-des-Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie du Mont-Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse à l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

 CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

- 1° Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là, perdu tout droit à l'obtenir.
- 2° Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente, pour cet octroi.
- 3° S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'Agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.
- 4° Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
- 5° Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

NOTE.—Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix acres pour lieu de culte public, maisons d'école, cimetières, hôtels de ville, etc., et les octrois n'excédant pas cent acres pour fermes, modèles ou industrielles, est restreint par la loi aux terres mises en réserve pour cet objet, le long et chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

APPENDICE No. 21. (a)

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents, et le nombre de Locations émises sur ces Chemins depuis le 1er de juillet 1871 au 30 juin 1872 inclusivement, etc.

CHEMINS.	AGENTS.	Locations émises.	No. d'a-cres.	Locations annulées.	No. d'a-cres.
Taché	J. B. Lepage, C. T. Dubé, Ths. Breen.....	8	723		
Témiscouata.	C. T. Dubé.....	12	1,004		
Matapédia	J. B. Lepage et J. N. Verge.....	21	2,011	1	83
Kempt.....	do do	1	100		
Matane et Cap Chat.....	Louis Roy.....	6	455		
Elgin.	Ths. Breen.....	1	100		
Etehemine	J. A. Fortin.....				
Mailloux.....	Ths. Breen.....	6	306		
Ware & Langevin.....	J. A. Fortin.....	2	200		
Lac St. Jean.....	L. Z. Rousseau.....	5	462		
Maritime.....	John Eden et L. Roy.....	57	5,851		
	Total.....	119	11,212	1	83

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1872.

APPENDICE No. 22.

Leeds, 18 octobre 1872.

A l'Honorable
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire rapport que, durant l'année expirée le 30 juin dernier, j'ai visité, en ma qualité d'Inspecteur des Agences, toutes les différentes agences des Terres de la Couronne dans cette Province.

Un des principaux objets de cette visite était de faire, en conformité des instructions reçues du Département des Terres de la Couronne, en date du 11 août 1871, une inspection minutieuse et détaillée des livres et des comptes des agents, d'examiner et de comparer les entrées de tous les paiements qu'ils avaient reçus durant la présente année fiscale, et de leur faire, sur les procédés de l'année, telles remarques et observations que je jugerais nécessaires.

Le lendemain de la réception de ces instructions, 12 août 1871, je me rendis à l'agence de Montmagny; je retournai à Québec le 14, puis le jour suivant, je m'embarquai pour le Bassin de Gaspé, où il me fallut attendre le *st-amer* jusqu'au 24. De Gaspé, je me rendis à Carleton, chef-lieu de l'agence de Bonaventure, et, après avoir visité les livres de l'agent et lui avoir donné des instructions concernant différentes affaires dans son agence, je partis le 30 pour revenir à Québec, par le chemin Matapédia.

Je n'ai pu examiner avec soin la qualité du sol le long du parcours de ce chemin, vu que je l'ai traversé en grande partie de nuit les deux fois que j'y suis passé. Dans la vallée de la rivière Matapédia, que ce chemin traverse, il ne m'a pas été donné non plus de faire des observations bien minutieuses à cause de l'escarpement considérable des bords de la rivière que longe le chemin. Toutefois, j'ai pu constater qu'il y a quelques endroits favorables à la colonisation, quoique le sol soit en grande partie de qualité inférieure. Les feux qui ont eu lieu dans cette localité ont causé beaucoup de dommage dans les bois et grandement altéré les qualités productives du sol. La moisson, sur le parcours du chemin, avait cependant une belle apparence, due sans doute aux pluies fréquentes qu'il y avait eu durant l'été, car le sol y est généralement léger et graveleux. Il y a aujourd'hui un grand nombre de colons établis sur ce chemin; toutefois, il y a encore beaucoup de lots vacants. Le passage de "l'International" dans cette localité augmentera considérablement la valeur des terres et sera, sans aucun doute, une source de richesse pour les habitants.

En remontant à Québec, j'arrêtai quelques jours à Rimouski pour examiner les livres de l'agent auquel je donnai les instructions que je crus nécessaires pour la bonne administration de son agence. Sur ma remarque que les collections de la présente année étaient bien moindres que celles de l'année précédente, il me répondit que cela était dû au manque total de la récolte. Mais j'ai constaté avec plaisir que, là comme partout ailleurs, sur la rive sud du fleuve St. Laurent, depuis Bonaventure jusqu'à Québec, la moisson avait, contrairement à l'année précédente, une apparence magnifique.

De Rimouski, je me rendis à la Rivière-du-Loup; mais, comme l'agent de Grandville se trouvait alors absent de chez lui, je fus forcé de remettre ma visite à un autre temps, et je revins à Québec où j'arrivai le 7 septembre.

Le 12 du même mois, je laissai de nouveau Québec, pour aller visiter les agences du Saguenay et du Lac St. Jean; depuis ma dernière visite dans ce district, les deux agents avaient changé de résidence: M. Duberger était allé à la Malbaie, et M. Tremblay avait laissé Hebertville pour venir le remplacer à Chicoutimi. La grande distance qu'il y a du Haut-Saguenay à Chicoutimi a nécessité la nomination d'un

APPENDICE No. 22.—*Continué.*

député-agent qui réside à Roberval, et auquel j'ai donné, conformément aux ordres du département, toutes les instructions dont il avait besoin pour bien administrer sa sous-agence.

Ayant débarqué à la Malbaie, j'examinai, en attendant le prochain *Steamer*, les livres de M. l'agent Duberger, et lui donnai toutes les instructions dont il avait besoin. Ses collections durant l'année précédente n'avaient pas atteint un chiffre bien élevé, et je ne crois pas qu'elles augmentent beaucoup à l'avenir dans cette agence qui embrasse cependant une grande étendue de territoire : cela est dû, sans doute, à la mauvaise qualité du terrain qui, en beaucoup d'endroits, est peu favorable à la colonisation.

De la Malbaie, je me rendis à Chicoutimi ; et, après avoir passé quelques jours chez l'agent du lieu, j'allai à Roberval, où, comme je l'ai dit plus haut, je donnai au député-agent toutes les informations et instructions nécessaires ; je l'aidai aussi à préparer les livres dont il avait besoin pour cette partie de l'agence du lac St. Jean qui lui a été assignée.

J'avais reçu instruction du département de faire, lorsque je visiterais cette agence, une enquête et un rapport sur les difficultés survenues entre la société de colonisation de Ste. Foye, et certains colons qui s'étaient emparés d'un grand nombre de lots réservés à cette société, et achetés par quelques-uns de ses membres. Je dus donc, à ce sujet, visiter les cantons Ashuapmouchouan et Demeules, où se trouvent ces terres. Là, je vis les colons de la conduite desquels on se plaignait, j'examinai l'étendue et la valeur des améliorations faites par eux sur les lots réclamés, et, à mon retour à Québec, je fis du tout un rapport spécial au département. L'endroit où se sont établis ces colons, forme l'établissement le plus éloigné de l'agence du lac St. Jean, et se trouve à une distance d'environ 100 milles de Chicoutimi.

Quoique les terres soient d'une bonne qualité dans ces deux cantons, surtout dans le canton Ashuapmouchouan, elles ne sont pas égales en qualité à celles des cantons situés sur les bords du lac St. Jean, tels que Roberval, Charlevoix et quelques autres : le terrain y est bas, s'égoûte difficilement, c'est pourquoi les semailles s'y font généralement plus tard.

Le grand feu de 1870 a atteint les établissements les plus éloignés. Aujourd'hui, cependant, les colons ont déjà tous rebâti leurs demeures et bien mieux qu'elles ne l'étaient auparavant. Dans le Haut-Saguenay, depuis Hébertville jusqu'à Demeules, il y avait déjà, lors de ma visite, au-dessus de trois cents maisons de rebâties, à part les autres constructions ; dans le Bas-Saguenay, je ne puis dire au juste combien il y en avait de reconstruites.

J'ai eu la douleur de constater que la moisson y était presque nulle, présentant sous ce rapport un bien triste contraste avec celle de l'année précédente, qui ne laissait rien à désirer. Le printemps avait été pluvieux, de sorte que le grain, semencé très-tard, avait été détruit par les fortes gelées du milieu de septembre, avant de parvenir à sa maturité : la récolte du blé surtout a été nulle. J'ai vu des champs considérables de blé qui auraient donné un revenu magnifique si le temps eut permis au grain de murir, mais qui, par suite de ces gelées, ne valaient pas même la peine d'être moissonnés. Pour comble de malheur, l'automne fut si pluvieux que, durant tout le temps que je demurai là (environ trois semaines), il n'y eut que quelques voyages de grain de mis en sûreté.

Les habitants du Saguenay tiennent trop à semer presque exclusivement le blé ; et, comptant invariablement sur des saisons favorables (lesquelles se rencontrent assez rarement), ils persistent à le semer jusqu'au milieu de juin et quelquefois plus tard, à une époque où il serait impossible de s'attendre à le faire parvenir à maturité dans aucune autre partie de la Province.

A mon retour du Haut-Saguenay, je restai un ou deux jours à Chicoutimi, attendant l'arrivée du *steamer* ; ces deux jours, je les employai à compléter l'examen des livres de M. Tremblay. Puis, je laissai Chicoutimi le 3 octobre et me rendis à la

APPENDICE No. 22.—*Continué.*

Rivière-du-Loup pour examiner les livres du Dr. Dubé, l'agent de Grandville, que je n'avais pu voir à mon retour de Rimouski. De toutes les agences de la Province, c'est celle dont les collections ont été les moins considérables, en proportion des arrérages dûs sur la vente des terres. M. Dubé me dit que, malgré les plus grands efforts, il n'avait pu parvenir à un meilleur résultat. De la Rivière-du-Loup, je me rendis à Québec où j'arrivai le 7 octobre.

A mon retour de la Rivière-du-Loup, je passai quelques jours à Québec pour écrire mes rapports, etc.; et, pendant ce temps, j'examinai aussi les livres de l'agence de St. Charles.

Le 18 octobre, je laissai de nouveau Québec et visitai, pour la première fois, l'agence de St. Maurice. Après avoir examiné les livres de l'agent (qui sont bien tenus), je me rendis à Arthabaska, chez M. l'agent Gagnon; je fis l'examen de ses livres et conférai avec lui au sujet de la vente de la propriété connue sous le nom de Ferme du Gouvernement, sur les bords du lac Aylmer. Puis je laissai Arthabaska pour me rendre à l'agence de St. François où j'examinai, comme ailleurs, les livres de l'agent et m'occupai des affaires de l'agence. Dans cette agence, j'eus aussi à faire, d'après les ordres du Département, une enquête sur des difficultés qui s'étaient élevées entre une société de colonisation (Montréal-Ouest No. 1) et quelques colons qui avaient pris possession de plusieurs lots réservés à cette société, dans le canton de Marston, près du lac Mégantic: à ce sujet, je visitai le susdit canton. Je m'aperçus aussi qu'il existait quelque mésintelligence entre la susdite société de colonisation et celle de Compton No. 1, parce que quelques colons de la première occupaient des lots réservés à la société de Compton. Je sais que, depuis, toutes ces difficultés ont été arrangées à l'amiable, et il a été permis aux colons des deux sociétés de rester en possession des terres qu'ils occupaient respectivement lors de ma visite.

De l'agence de St. François, je me rendis à Montréal, et de là aux agences de la Petite-Nation, Gatineau et Coulonge. Je fis l'examen ordinaire des livres de ces agences, comme je l'avais fait partout ailleurs: c'était la première fois que je visitais l'agence de Coulonge. Quoique j'eusse précédemment vu l'agent à Ottawa, durant la session du Parlement Fédéral, comme je n'avais pas encore visité ses livres, je lui donnai toutes les instructions nécessaires pour les bien tenir, et, en général, pour bien remplir les devoirs de sa charge.

Je laissai alors Ottawa et retournai à Montréal le 12 de novembre; là, je visitai les livres de M. Belle qui administre l'agence connue sous le nom de partie de l'Assomption et Petite-Nation. Comme M. Belle a beaucoup d'affaires, il a choisi son neveu pour l'assister dans l'accomplissement des devoirs de son agence: ce monsieur paraît s'acquitter de sa besogne avec zèle et habileté.

De Montréal, je me rendis à Joliette, chef-lieu de l'agence d'une partie de l'Assomption, j'examinai les livres de l'agent, et lui donnai les avis et instructions que je crus nécessaires à la bonne administration de son agence.

De là, je revins à Montréal, que je laissai de nouveau pour Grandby, la résidence actuelle de M. Kemp, agent pour Magog; j'examinai les livres de cet agent, puis je revins à Québec où j'arrivai le 22 de novembre.

Depuis ce temps jusqu'au 19 décembre, je fus tantôt chez moi, tantôt à Québec, occupé à préparer différents rapports et documents ayant trait à mes visites des différentes agences. Dans le mois de janvier suivant, je fis l'inspection de l'agence de la Chaudière, et je visitai les livres de l'agent comme je l'avais fait ailleurs. Ce fut ma dernière visite, toutes les autres agences de la Province ayant été inspectées précédemment.

Dans toutes ces visites, j'ai examiné avec un soin particulier, toutes les transactions d'agent faites depuis l'époque où le présent système a été mis en opération, jusqu'au temps de ma visite, et j'ai comparé avec attention les entrées des argents figurant dans les divers livres de l'agence comme ayant été reçus par ses officiers. Je suis heureux de constater que, à quelque exception près, ces entrées étaient par-

APPENDICE No. 22.—Continué.

faitement correctes. Dans deux ou trois cas seulement, j'ai remarqué qu'on avait omis, par inadvertance, de noter quelques paiements ou de rembourser les sommes payées de trop, ou encore quelques contradictions dans les différentes entrées figurant dans les livres de l'agence. Mais il a suffi d'en faire la remarque aux agents pour obtenir satisfaction immédiate ou promesse que ces légères erreurs seraient promptement corrigées. Les cas de cette nature, (dont j'ai déjà fait un rapport spécial au département), étaient cependant très-rares, et je ne les mentionne ici que parceque je ne puis pas réellement dire que je n'ai découvert aucune erreur.

Je trouve que c'est une grande amélioration et un remède à bien des abus que la création de ces nouveaux livres de reçus où chaque reçu porte un numéro. De cette manière, l'agent a à rendre compte de chaque reçu imprimé qui lui est transmis, et il ne peut en donner aucun écrit de sa main.

Chez plusieurs agents, j'ai trouvé ce que je puis appeler un manque d'ordre dans la classification et l'arrangement de leurs lettres, papiers et documents, et je me suis permis de leur faire là-dessus telles remarques et observations que j'ai cru nécessaires.

Dans toutes les agences que j'ai visitées avant le 18 octobre, j'ai fait un relevé de tous les arrérages dûs, tant en principal qu'en intérêts, sur la vente des terres; les agents eux-mêmes l'avaient fait dans les autres agences. L'examen de ces arrérages montre que les colons, en général, retardent beaucoup à payer; un grand nombre même d'entre eux se contentent d'un seul versement. Ainsi, dans neuf des agences de la Branche des Ventes Est, il y avait environ 8,000 ventes sur lesquelles étaient dûs des arrérages; et, sur ces 8,000, il y en avait 6,400 à compte desquelles on n'avait payé que le premier versement; tandis que les intérêts s'élevaient à environ 25 pour cent sur le montant total des arrérages.

Comme je l'ai dit plus haut, je terminai mes visites d'inspection, pour l'année fiscale, par l'agence de la Chaudière.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé), JOHN HUME,
Inspecteur des Agences.

APPENDICE No. 23.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,
Québec, 16 octobre 1872.

A l'Honorable
Commissaire des Terres de la Couronne,
P. Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, en ma qualité d'Inspecteur des Mines d'Or, le rapport suivant touchant les opérations minières, dans la division aurifère de la Chaudière, et le mode de procéder que j'ai adopté et suivi, depuis ma nomination à cette charge, par Ordre en Conseil en date du 3 novembre 1871, jusqu'au 30 juin dernier.

J'ai d'abord, conformément à vos instructions et en vertu des pouvoirs que me confèrent l'Acte des Mines d'Or et ses amendements, nommé et fait assermenter trois constables pour former la force de police dont le maintien est ordonné et autorisé par l'Ordre en Conseil susdit.

APPENDICE No. 23.—*Continué.*

A l'un de ces constables, M. Richard Turner, j'ai assigné le rang de sergent; et, confiant dans sa probité, son intelligence et son activité, j'ai ajouté à mes ordres et instructions, l'autorisation de percevoir des mineurs les honoraires de licence qu'il doit me transmettre immédiatement, afin que je puisse, sans retard, émettre les licences requises.

J'ai cru que ce mode de procéder rencontrerait votre approbation, attendu que votre intention bien exprimée et bien connue, en établissant ce nouvel état de choses, c'est-à-dire en confiant la charge d'inspecteur à l'un des officiers internes de votre département, était de réduire considérablement les dépenses, sans toutefois abandonner complètement cette branche du service, mais en l'administrant avec le plus d'économie possible. Or, en procédant de la sorte, je crois rencontrer vos vues, puisque, au moyen des rapports que je reçois de ce sergent expérimenté, je me trouve en état d'exercer une surveillance convenable, au moins pour le présent, c'est-à-dire tant que les opérations minières ne seront pas poursuivies sur une plus grande échelle dans cette division; et cela, sans être obligé de me tenir sur les lieux, ni de m'y transporter, si ce n'est dans les cas extraordinaires. Par là, j'évite donc des voyages qui entraîneraient nécessairement de grandes dépenses, et qui, pour lors, ne devront augmenter que lorsque les besoins deviendront plus pressants et que, partant, l'exploitation des mines, dans la division, donnera plus de revenus au gouvernement.

Sous le rapport de l'exploitation, les opérations ont été à peu près nulles depuis l'automne dernier; cependant, les fouilles dans les alluvions ont été continuées par plusieurs mineurs, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et le résultat, sans être satisfaisant sous le rapport du produit, constate l'abondante existence du précieux minerai, et, par là, fait naître les meilleures espérances de succès.

Dans la rivière des Plantes, on a trouvé de magnifiques échantillons de quartz aurifère dont l'un, valant au moins \$60, a été récemment envoyé en Angleterre pour être éprouvé.

M. Lockwood, ayant constaté que l'exploitation de ces mines ne peut se faire à présent que sur une grande échelle et au moyen de grandes dépenses, est maintenant en Angleterre occupé, dit-on, à former et organiser une puissante compagnie avec un capital considérable pour l'exploitation du quartz dans cette division; et on s'attend que cette compagnie sera prête à commencer ses opérations assez prochainement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) L. L. RIVARD,
Inspecteur des Mines d'Or.

P. S.—Dans un rapport adressé récemment à l'honorable Commissaires des terres, par J. A. Chicoine, écuyer, de St. Hyacinthe, agent d'immigration, ce monsieur, en parlant de l'existence certaine de gisements aurifères, dans les cantons de Ditton, Emberton, Chesham, etc., écrit ce qui suit:

“ Un ancien mineur qui a excessivement fouillé les entrailles de la terre dans la Californie, la Colombie et le Montana, est maintenant fixé dans le canton de Chesham, sur le versant sud-est de la montagne Mégantic. Il me disait dernièrement qu'il trouvait les apparences des plus encourageantes.

“ Il n'a encore eu que le temps d'explorer, et il doit se mettre à l'œuvre au printemps prochain avec 5 ou 6 compagnons..... L'endroit qu'il a choisi pour opérer au printemps prochain, est à 6 milles des habitations, sur le lot 5 du 3e rang de Chesham, sur les bords d'un des tributaires de la Rivière-aux-Saumons.”

(Signé),

L. L. R.,
I. M. O.

APPENDICE No. 24.

A l'honorable

Commissaire des Terres de la Couronne, pour la Province de Québec.

MONSIEUR,

En conformité des instructions de votre département, datées à Québec, le 16 août 1871, pour l'arpentage des sources des rivières St. Maurice, Gatineau et Ottawa, aussi pour déterminer si les eaux au-delà de la hauteur des terres près de Obidjouan, sont celles de la rivière Chamouchouan (et en conséquence tributaires du St. Laurent), ou des eaux coulant dans la Baie d'Hudson, et aussi pour placer des bornes sur la hauteur des terres, entre le Canada et le territoire de la Baie d'Hudson, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant :

Je laissai Québec le 31 août avec un parti de quatre, que j'envoyai immédiatement aux Grandes Piles avec les provisions et les canots, les suivant quelques jours après, avec d'autres articles qui m'étaient nécessaires, et un parti additionnel de cinq hommes.

Après avoir laissé les Piles, notre progrès fut assez satisfaisant, arrivant à la Tuque en cinq jours, mais entre La Tuque et Weymontachinque, nous avançâmes très-lentement, vu que nos canots étaient lourdement chargés, et les eaux extraordinairement basses.

Les portages entre ces deux localités sont très nombreux, mais à cause du peu de profondeur des eaux, nous fûmes forcés de porter dans beaucoup d'endroits, où il n'est pas ordinaire de le faire ; cependant avec le temps, nous passâmes Weymontachinque et Oskisketak (Kikendatch), et arrivâmes au 190^e mille de la Rivière-au-Rat.

Ce lieu étant notre point de départ, nous commençâmes ici nos opérations, mesurant avec le "micromètre de Rochon," et progressâmes d'une manière très-satisfaisante tant que la rivière et les lacs furent libres.

Nous réussîmes à atteindre avec nos canots le lac Onigamis, mais là leur progrès fut arrêté par la glace qui était ferme, voyant, après examen fait, qu'il n'y avait pas assez d'eaux ouvertes en avant de nous, pour nous permettre d'y passer nos canots, nous les mîmes en hivernement et campâmes en cet endroit pour y faire des traîneaux et autres préparatifs pour transport par terre et voyages d'hiver.

Depuis notre point de départ jusqu'à cet endroit, le pays est plan, quoiqu'on y aperçoive quelques collines dans le lointain. Le bois se compose d'épinette de qualité inférieure, de sapin, cyprès, bouleau, tremble et d'épinette rouge. Le sol est généralement léger et sablonneux, la rigueur du climat et les gelées de bonne heure, empêcheraient d'y recueillir aucune espèce de récoltes.

À Weymontachinque, qui est situé beaucoup plus bas, quoiqu'on y fasse souvent d'excellentes récoltes, tant en racines qu'en grains, ces récoltes ne peuvent jamais être considérées comme certaines ; et à Kikendach, qui se trouve à soixante milles plus haut que Weymontachinque, les patates parviennent rarement ou jamais à maturité.

Ayant terminé nos préparatifs peu de jours après, nous nous mîmes en route sur la glace, qui était alors bonne, mais qui ne continua pas longtemps en cet état, car une couple de jours après, elle était couverte d'une épaisse couche de neige et devenue très-dangereuse.

Je ne sais pas si c'est dû à un trait particulier de ces rivières, vu leur grande proximité de leurs sources, ou à l'effet d'une saison exceptionnelle, que la glace a été très-dangereuse durant tout l'hiver.

On a coutume de voyager en hiver avec la plus grande confiance sur les lacs et les rivières, et même sur les rapides qui se trouvent plus au sud, mais ici nous avions à prendre les plus grandes précautions pour reprendre ou laisser les rivières, autrement nous étions certains d'enfoncer, et la glace sur les rapides était particulièrement dangereuse.

En arrivant au lac Cawakabiskitec, je continuai vers sa partie supérieure, et, laissant là mon parti pour se reposer durant mon absence, j'emmenai avec moi mon chaîneur et un homme, et deux sauvages Métiscan, et je tirai de là une ligne traversant la hauteur des terres jusqu'aux eaux qui coulent dans la direction opposée, et dont je connaissais l'existence d'après des explorations antérieures. J'avais été informé que ces eaux étaient celles de la Baie d'Hudson, mais d'autres autorités prétendaient que c'étaient celles de la Chamouchouan; je suivis en conséquence la rivière en descendant, jusqu'à ce que je parvins à un poste de trafic de la Baie d'Hudson appelé Métiscan.

Ce poste est sous la charge de M. Thomas Moore, qui nous reçut avec la plus grande cordialité (comme c'est invariablement le cas dans tous les postes de la Compagnie); M. Moore me donna toutes les informations dont j'avais besoin, c'est-à-dire que cette rivière se nommait Métiscan, tributaire de la Waswanepe qui coule dans la Baie d'Hudson, et que le poste était à vingt jours de marche de la côte, qu'il y avait beaucoup de chûtes et de rapides dans cette rivière, nécessitant en conséquence des portages qui rendraient le voyage comparativement lent.

Il arriva deux sauvages pendant que j'étais à Métiscan; ils m'informèrent que les eaux de la Chamouchouan étaient distantes d'à peu près quatre-vingts milles dans une direction nord-est, et que le pays était inégal et montagneux.

Je puis ici faire la remarque qu'il y a chez les sauvages du Haut St. Maurice (Têtes de Boules) un changement notable pour le mieux, depuis vingt-cinq ans que je les ai visités; leur nombre a augmenté, ils sont mieux habillés, et leur condition s'est améliorée de toutes les façons.

Beaucoup d'entre eux, si ce n'est le tout, savent lire et écrire, et en plus d'une occasion ils m'ont demandé du papier et des crayons pour les mettre à même de correspondre avec leurs amis qui demeuraient en haut de la rivière, et que ceux-ci, en retour, après avoir lu les lettres, communiqueraient les nouvelles qu'elles contenaient à ceux qui demeurent encore plus haut; nous étions toujours les porteurs de ces lettres.

Ce progrès est dû sans aucun doute aux soins et à l'attention que leur portent les dignes missionnaires qui les visitent.

Pendant que je me dirigeais sur Métiscan, je vis un sauvage se servir de certains caractères sténographiques qu'il traçait sur la neige, et plus tard dans leurs campements nous en avons vu d'autres échantillons sur écorce. Ce système a été inventé il y a quelques années par un ministre résidant à un des postes avoisinants la Baie d'Hudson, et il paraît que par ce système, une personne qui possède une bonne mémoire peut apprendre à lire et à écrire dans quelques heures; il n'est pas nécessaire d'apprendre à épeler. Chaque caractère représente une syllabe de deux, trois ou de plusieurs lettres, et ce qui est encore plus avantageux, en changeant la position du même caractère, une syllabe différente est représentée.

Le pays, depuis le lac Onigamis jusqu'à la hauteur des terres est plan, le sol sablonneux, le bois est d'une plus grosse venue qu'il ne l'est en bas d'Onigamis et se compose principalement de tremble et d'épinette rouge dont quelques unes dans le voisinage de la hauteur des terres sont d'une grande venue.

Depuis la hauteur des terres jusqu'au poste de la Baie d'Hudson, à la Métiscan, le terrain est plan ou légèrement onduleux, et le sol généralement sablonneux, dont un tiers est brûlé et le reste est recouvert d'une nouvelle venue d'épinettes, cyprès, sapins, bouleaux et trembles, et près de la Métiscan, quelques petits cèdres rabougris qu'on ne retrouve qu'à une certaine distance plus bas que Weymontachinque.

Le climat à la Métiscan ne saurait permettre de faire, avec succès, la culture d'aucune espèce de grains quelconque, vu qu'ils n'auraient point le temps de mûrir: les patates y sont à peu près de la grosseur d'une noix.

A mon retour à la hauteur des terres, je plaçai, à cet endroit, une borne entre le Canada et le territoire de la Baie d'Hudson, inscrivant sur un poteau la latitude, la variation et la distance de la Rivière au Rat,—je plaçai aussi un autre poteau sur le bord du lac Cawabiskitec (où je commençai ma ligne transversalement à la hau-

teur des terres), inscrivant sur ce poteau "Portage à la Métiscan," et la distance jusque là.

Ayant établi, d'une manière satisfaisante, la position de la hauteur des terres, nous reprîmes l'arpentage du St. Maurice jusqu'à sa source, et plus nous avançons, plus le pays que nous parcourions nous paraissait pauvre,—la venue des bois qui est composée de cyprès, épinettes, sapins, bouleaux et épinettes rouges, est petite et chétive, et avant d'arriver à la source, nous tombâmes dans un brûlé, le même que l'on rencontre à la Métiscan et qui s'étend au loin vers l'ouest et le sud.

Le St. Maurice, après avoir longé la hauteur des terres, pour une certaine distance, prend sa source dans deux petits ruisseaux, dont un dans une petite savane, et l'autre, à environ un quart de mille, est situé au pied d'une colline formant partie de la hauteur des terres. Cette colline n'est qu'à quelques pas seulement du territoire de la Baie d'Hudson.

Continuant le chaînage depuis la source, dans une direction sud-ouest, nous atteignîmes immédiatement ce territoire où nous trouvâmes plusieurs lacs formant les sources de la rivière Kénusio, ou rivière au Brochet; et continuant encore dans la même direction, quelques milles plus loin, nous nous retrouvâmes en Canada, et immédiatement au bas de la hauteur des terres, nous touchâmes les sources de la branche ouest de la rivière Gatineau.

Cette partie de la hauteur des terres est excessivement pauvre, stérile, rocheuse, raboteuse et entre coupée d'un certain nombre de petites collines, parmi lesquelles se trouvent ça et là de gros cailloux, et quelquefois, entre ces collines, on rencontre une petite savane et le tout n'est qu'un ancien brûlé; et les collines sont recouvertes de cyprès rabougris, de quelques pieds de hauteur seulement.

Ces collines, à première vue, paraissent être de hautes montagnes, très-éloignées et couvertes de grands arbres; mais hauteur et distance sont exagérées,—car une courte marche vous y conduit bientôt, et alors, les montagnes et les grands arbres ne sont plus que de petites collines et de misérables petits arbrisseaux.

En descendant, je chaînai cette branche de la rivière Gatineau jusqu'à ce que j'eusse atteint la partie de cette rivière déjà arpentée, et m'en retournant, je repris alors ma première course, sur laquelle je rencontrai une seconde, ainsi qu'une troisième branche de la même rivière; et les prenant toutes trois à leurs sources, je les relevai en descendant une distance convenable, c'est-à-dire, aussi loin que je le crus à propos et tant qu'elles suivirent la direction que j'avais à parcourir moi-même.

Trouvant que la troisième branche commençait à aller vers l'est, je la laissai et me dirigeai vers l'Ottawa, que je pris à sa source et relevai en descendant jusqu'à un piquet planté au bout de la ligne divisant les districts de Montréal et d'Ottawa, sur le bord du lac Kamechapegat, ou lac à la Grosse Roche.

Toute cette partie de la rivière Gatineau est stérile et n'offre rien d'avantageux; la partie supérieure n'est qu'un ancien brûlé, avec maintes collines rocheuses et entièrement dénudées, ce qui lui donne une apparence des plus désertes.

Un peu avant de laisser la Gatineau pour rejoindre l'Ottawa, on tombe dans un bois vert, composé d'épinettes, sapins, cyprès, bouleaux, trembles et épinettes rouges, et la contrée entre ces deux rivières est onduleuse.

En arrivant à la tête de l'Ottawa, on commence à trouver quelques pins, n'en ayant point vus depuis que nous avons laissé le voisinage de Weymontachinque.

Depuis les sources de l'Ottawa jusqu'à environ un mille en bas de la décharge du lac Travers, l'on trouve un peu de bois, il disparaît ensuite pour n'en plus revoir qu'au quarantième mille des sources d'où il augmente en quantité et qualité, en descendant ce cours d'eau.

Toute la région le long de l'Ottawa supérieur est comparativement plane, et en maints endroits, l'on rencontre de bas plateaux de terrain d'alluvion, avec quelques élévations en arrière, et elle est généralement susceptible de culture.

Les sauvages de cette partie de l'Ottawa appartiennent à la tribu des Algonquins et encore ne sont-ils qu'en très petit nombre, quoi que le gros gibier, tel que l'original et le caribou, y soit plus abondant que sur le haut St. Maurice.

Les animaux à fourrure, à l'exception du castor, sont bien rares dans les parties supérieures de l'Ottawa et de la Gatineau, et aussi un peu plus bas que les sources du St. Maurice; mais à partir de la hauteur des terres jusqu'à la Métiscan, et en descendant le St. Maurice jusqu'au lac Wesquatowcow, la marte noire, de bien belle qualité, y est particulièrement abondante; depuis là, en descendant, et le long de tous les lacs et tributaires, on trouve le castor, le vison, le rat-musqué, la marte et le (fisher), tous animaux à fourrures d'une grande valeur.

Les sauvages, à quelques exceptions près, sont imprévoyants, et lorsque le gibier est rare, ce qui n'arrive que trop fréquemment, ils se trouvent dans une grande gêne; et pour peu qu'ils négligent, l'automne, de faire leur provision de poissons à même les nombreux lacs qui se trouvent dans ces régions, leur condition devient réellement déplorable.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
JOHN BIGNELL,
A. P.

Québec, 16 août 1872.

APPENDICE No. 25.

BUREAU DU CADASTRE,
Montréal, 30 juin 1872.

A l'Honorable J. O. BEAUBIEN,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Monsieur,

Dans mon rapport du 31 d'octobre dernier, je vous disais que je comptais être en mesure de livrer au Département, dans le cours du printemps, le Cadastre complet de cette partie de la paroisse de Montréal qui se trouve en dehors des limites de la cité, dans le comté d'Hochelaga, et qui comprend les municipalités suivantes, savoir: les villages incorporés d'Hochelaga, de la Côte La Visitation, de la Côte St. Louis, de St. Jean Baptiste, de la Côte des Neiges et la "Municipalité de la paroisse de Montréal."

Le 23 de mars dernier, j'avais l'honneur de vous transmettre les plans et livres de renvoi des cinq premières municipalités.

Aujourd'hui je dois vous faire savoir que nous avons terminé le Cadastre de la dernière municipalité.

Le nombre des lots numérotés et désignés dans ces six municipalités s'élève au chiffre de six mille deux cent quinze.

Je vais faire publier de suite l'avis ordinaire, par lequel les personnes intéressées seront invitées à venir examiner au bureau les plans et livre de renvoi de "la municipalité de la paroisse de Montréal." Aussitôt après l'expiration des trente jours accordés pour l'inspection de ces documents, je vous en ferai l'envoi.

Il reste à cadastrer dans le comté de Hochelaga les paroisses suivantes: la Longue Pointe, la Pointe aux Trembles, la Rivière des Prairies et le Sault au Récollet.

Nous avons commencé le cadastrage de "la Longue Pointe."

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. B. VARIN,
Directeur du Cadastre,
District de Montréal.

APPENDICE No. 25a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Bureau du Cadastre, District de Montréal, exécutés pendant l'année fiscale 1871-72.

J. B. VARIN, Ecuyer, Directeur.

LOCALITÉ.	SUPERFICIE DES TERRAINS CADASTRÉS.		Nombre de parcelles désignées dans le Livre de Renvoi.	Date de Penvoi au Département des Terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle doivent compter les deux ans accordés pour renouveler l'enregistrement.
	Arpents.	Pieds.				
<i>Comté d'Hochelaga.</i>						
Village d'Hochelaga		2,758	177	} 23 mars 1872... 8 octobre 1872... 4 juin 1872...	} 8 octobre 1872... 25 novembre 1872	
" de la Côte La Visitation.....		1,000	215			
" de la Côte St. Louis.....		1,822	347			
" de St. Jean-Baptiste.....		384	576			
" de la Côte des Neiges.....		3,152	175			
La municipalité de la paroisse de Montréal		15,179	4,725			
		24,295	6,215			

APPENDICE No. 26.

Québec, 15 octobre 1872.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,
Province de Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, sur un tableau synoptique, un état des travaux du cadastre d'une grande partie du comté de Québec, travaux qui ont été exécutés depuis le 18 novembre 1871, jusqu'au 28 juin 1872, et comprenant une partie des paroisses Ste. Foye et St. Félix, les paroisses de l'Ancienne Lorette, St. Ambroise et le village de Stadacona.

L'étendue de ces paroisses est de soixante-quinze milles, deux cent trente-huit arpents, (75,238) et forme trois mille cent cinquante-cinq parcelles, qui ont nécessité l'arpentage de chemins sur une longueur de 143 milles, le relevé de la rivière Lorette, du Lac St. Charles et de sa rivière, cours d'eau probablement un des plus sinueux qu'il y ait dans la province.

Les plans avec leurs copies ainsi que les livres de renvoi des paroisses sus-mentionnées sont à peu près terminés et j'ai tout lieu de croire que le comté de Québec sera entièrement cadastré avant la fin de l'année, et que tous les plans, leurs copies et le livre de renvoi fait en double seront terminés à cette époque.

Depuis le mois de juillet dernier, la paroisse de Charlesbourg a son cadastre achevé et celui de la paroisse de St. Gabriel de Valcartier avance rapidement, malgré la grande difficulté que l'arpenteur éprouve dans cette contrée montagneuse, de difficile accès et privée de bons chemins.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé,) P. L. MORIN,
Géomètre du Cadastre.

APPENDICE No. 26a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Bureau du Cadastre, District de Québec.

P. L. MORIN, écuyer, Géomètre.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle doivent compter les deux ans accordés pour renouveler l'Enregistrement.
	Arpents.	Pieds.				
COMTÉ DE QUÉBEC.						
Paroisse Ste. Foye.....	8,210	500	15 novembre 1871.		
do St. Félix.....	2,100	165	4 décembre 1871.		
do Ancienne Lorette.....	26,728	950	29 février 1872.		
do St. Ambroise.....	44,200	1,530	8 juin 1872.		
Village de Stadacona.....	1,993,400	410	28 juin 1872.		
	81,238	1,993,400	3,555			

APPENDICE No. 27.

BUREAU DU CADASTRE,

Trois-Rivières, 21 octobre 1872.

L'Honorable J. O. BEAUBIEN,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre un tableau contenant l'état et la spécification des travaux exécutés par le bureau du cadastre du district des Trois-Rivières, depuis le 25 octobre 1871, jusqu'au 19 du même mois 1872, c'est-à-dire pendant une année ou environ.

Les plans officiels faits et expédiés au département pendant cette année, sont au nombre de six, dont un en deux feuillets. Il y a en outre les additions qu'il a fallu faire à ceux de Ste. Eulalie et St. Wenceslas, dont les limites n'avaient pas été d'abord bien précisées.

La totalité de ces opérations couvre une superficie de 84,438 arpents, et 71,988 acres, ou soit 169,648 arpents en réduisant le tout à une même mesure. Les livres de renvoi qui y correspondent contiennent 2,283 désignations.

Il y a en outre une somme considérable d'ouvrage actuellement exécuté qu'il n'a pas été possible d'expédier à temps pour être entré dans le présent tableau, mais dont il convient de faire mention.

Ainsi le cadastre de la paroisse de St. Edouard de Gentilly est terminé, le plan officiel complet, moins toutefois une partie du lettrage et le livre de renvoi rédigé jusqu'au No. 330.

Les opérations de mesurage se poursuivent actuellement dans la paroisse de St. Pierre les Becquets, dont le plan brouillon est à peu près à moitié terminé et le sera complètement, je pense, vers le 15 du mois prochain; quoique cette paroisse couvre une superficie très étendue, ayant dix rangs ou concessions de profondeur. Cela fait, il ne restera plus dans toute la division d'enregistrement du comté de Nicolet, que la partie de la paroisse de Ste. Brigitte des Saults qui est située dans le district des Trois-Rivières et dont le cadastrage n'occupera pas le bureau au-delà de trois ou quatre semaines.

Ainsi il peut être considéré comme certain que vers le 1er janvier prochain, le cadastre de toute la division d'enregistrement du comté de Nicolet sera complet et prêt à être mis à effet; et que ce bureau sera en lieu de commencer ses opérations dans une des autres divisions d'enregistrement de ce district.

Pendant le cours de l'année nous avons rencontré dans la plupart de nos opérations, les mêmes difficultés que je signalais dans mon rapport du 25 octobre 1871. De plus, les paroisses de N.-D. de la Nativité de Bécancour, de St. Edouard de Gentilly et même de Ste. Monique ont présenté des complications et des irrégularités qu'il a été toujours fort long et souvent assez difficile de régler et de tirer au net. Il suffit de jeter un regard sur les plans de ces paroisses pour se faire une idée de la nature et de l'étendue du travail qu'il a fallu exécuter pour en opérer le parachèvement d'une manière convenable et avec l'exactitude nécessaire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) G. A. BOURGEOIS,

Directeur.

APPENDICE No. 27a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Bureau du Cadastae, district des Trois-Rivières.

G. A. BOURGEOIS, écuyer, Directeur.

LOCALITÉ.	SUPERFICIE DES TERRAINS CADASTRÉS.		Nombre de parcelles dési- gnées au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle doivent compter les deux ans accordés pour renouveler l'enregistrement.
	En arpents pour • les paroisses exclusivement situées dans les seigneuries.	En acres pour les paroisses ou partie d'icelles situées dans les townships.				
<i>Comté de Nicolet.</i>						
Paroisse de Ste. Monique.....	21,343	572	} 12 juillet 1872..		
" N.-D. de la Nativité de Bécancour	26,415	706			
" Ste. Perpétue	16,364	114			
" Ste. Eulalie.....	5,944	51			
" St. Wenceslas	874	9			
" Ste. Gertrude, 1er feuillet	10,316	198	} 19 octobre 1872.		
" " 2nd "	38,261	431			
" Ste. Marie de Blandford.....	20,464	169			
" St. Louis.....	6,445	33			
	84,438	71,988	2,283			

APPENDICE No. 28.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Cadastre exécutés dans le Comté de Rouville,

Par W. W. O'DWYER, écuyer, A. P.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.		Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle devront compter les deux ans accordés pour renouveler l'Enregistrement.
	Arpents.	Pieds.				
COMTÉ DE ROUVILLE.						
—						
Paroisse de l'Ange Gardien.....	26,762	492	22 juin 1872.		
do St. Paul d'Abbottsford.....	24,500	521	3 février 1872.		
Village incorporé de l'Ange-Gardien.....	66,800	61	22 juin 1872.		
	51,362	66,800	1,074			

42

ERRATA.

A la page XXI, à l'article Cadastre : au lieu de : « Ces opérations couvrent une superficie totale de 251,916 arpents. » lisez : « 275,226 arpents. »

A la page 37, Appendice No. 25a, à la colonne des superficies ; au lieu de « Pieds, » lisez : « Arpents. »